

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026
SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE FIN 2025
CAPACITES FINANCIERES A MOYEN TERME

Conseil municipal du 31 mars 2026

Ville de Gif-sur-Yvette
&
Cabinet Michel Klopfer
4, rue Galilée
75116 Paris
Tél. : 01 43 06 08 10
Fax : 01 47 34 15 83
cescallier@cabinetmichelklopfer.fr

PRESENTATION

- ✓ **Article L. 1612-26 du code général des collectivités territoriales (extrait) applicable aux communes de plus de 3 500 habitants :**
 - *« Le maire ou le président de l'assemblée délibérante présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'une publication et d'un débat à l'assemblée délibérante, dont il est pris acte par une délibération spécifique. »*

→ **Objet du présent document.**

PRESENTATION

✓ **Document conjoint Ville de Gif – Cabinet Michel Klopfer, en 2 parties :**

- **Partie 1** : Diagnostic financier fin 2025 au vu du compte 2025 définitif.
- **Partie 2** : Prospective financière à l'horizon 2032 (7 ans).

✓ Exercice mené à partir des comptes bruts de la Ville auxquels sont apportés le cas échéant **quelques retraitements** :

- Transfert en investissement des mouvements exceptionnels enregistrés en fonctionnement (cessions, indemnités, ...).
- Imputation directe des remboursements de dette effectués par la CPS sur les dépenses correspondantes.
- Prélèvements sur recettes (attribution de compensation CPS, FPIC, ...) comptés en produits négatifs plutôt qu'en charges.
- Rattachement à leur exercice de recettes ou de dépenses décalées.
 - Exemple : Le rôle supplémentaire de taxe foncière afférent à Servier, touché en 2025 au titre de 2024, est rattaché à 2024 (1,2 M€).

✓ Sources des données comparatives

- Comptes de gestion 2024 mis en lignes par la DGFIP.
- Données de fiscalité locale 2024 mises en ligne par la DGFIP (« REI »)
- Fichier des critères de DGF 2025 mis en ligne par la DGCL.
- Strate de référence : 20 000 – 50 000 habitants.

PARTIE 1
Situation financière de la Ville fin 2025

STRUCTURE D'UN COMPTE LOCAL, MODALITES D'EQUILIBRE, CONCEPT D'EPARGNE BRUTE

✓ 2 sections budgétaires :

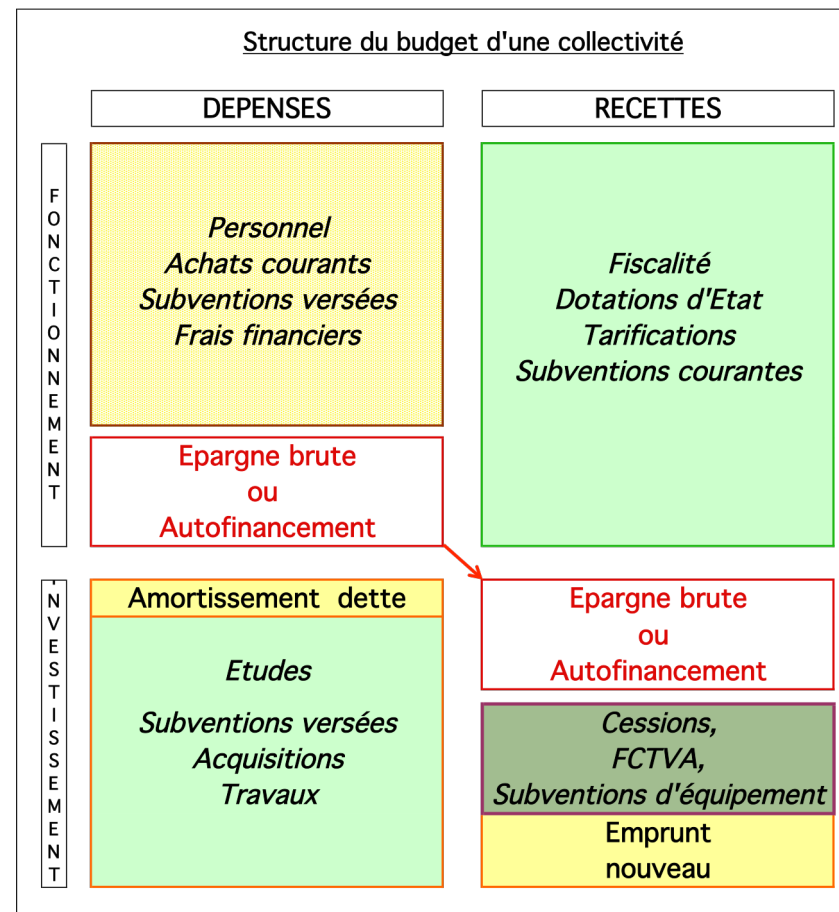
- Fonctionnement = flux courants à quelques exceptions près.
- Investissement, dont le remboursement en capital des emprunts.

✓ Règles d'équilibre strictes :

- La section de fonctionnement ne peut être déséquilibrée.
- Au sein de l'investissement, l'amortissement de la dette doit être assuré par des ressources hors emprunts et subventions.

✓ Un indicateur d'analyse financière essentiel : l'épargne brute solde des flux réels et récurrents de la section de fonctionnement.

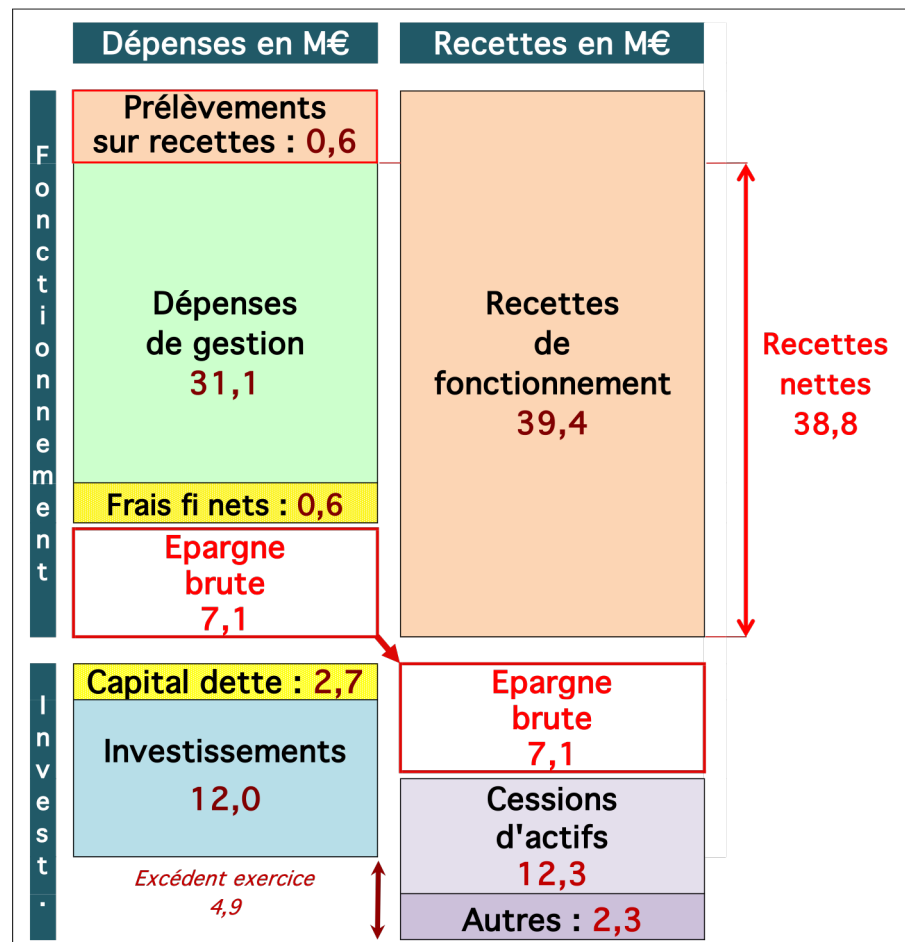
- Témoin des marges existant en fonctionnement et en investissement.



STRUCTURE DU PROJET DE COMPTE 2025

FLUX REELS DE L'EXERCICE

- ✓ **Dépenses totales = 47,0 M€ :**
 - **Fonctionnement : 32,3 M€**
 - dont 0,6 M€ de prélèvements sur recettes.
 - **Investissement : 14,7 M€.**
 - 2,6 M€ de capital d'emprunts ;
 - 12,0 M€ d'investissements proprement dits.
- ✓ **Epargne brute = 7,1 M€.**
- ✓ **Service de la dette = 3,3 M€ nets des prises par la CPS (voirie).**
 - Intérêts : 0,7, capital : 2,6.
- ✓ **Pas d'emprunt en 2025 → désendettement de 2,7 M€.**
- ✓ **Exercice en surplus de 4,9 M€ du fait des 12,3 M€ de cessions.**



PREAMBULE

RELATIONS FINANCIERES ENTRE LA COMMUNE ET LA CPS

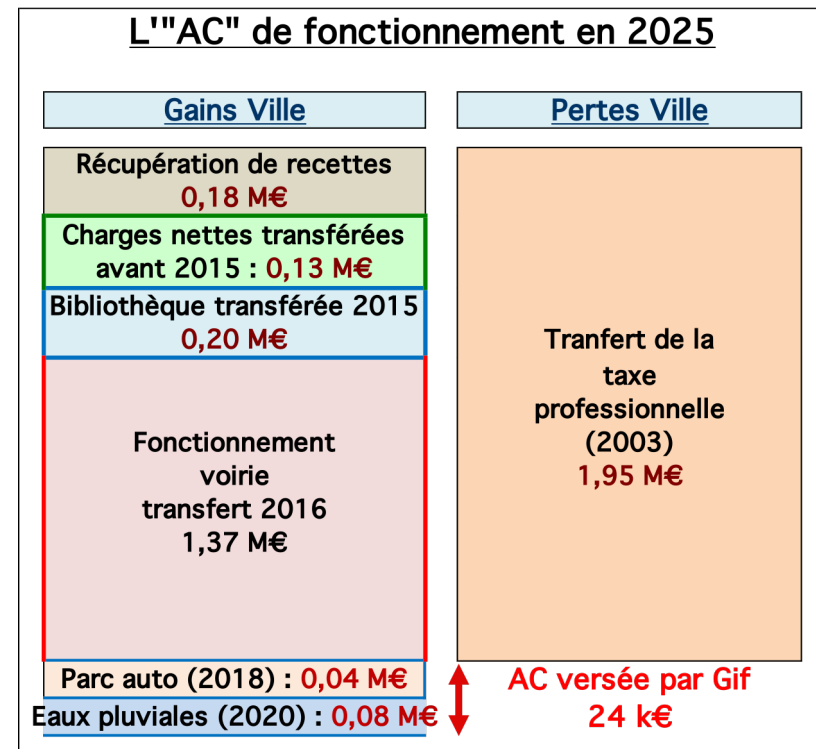
ATTRIBUTION DE COMPENSATION – VOLET FONCTIONNEMENT

- ✓ Gif a transféré à la Communauté Paris Saclay (ex-CAPS) :
 - sa fiscalité économique en 2003 (taxe professionnelle à l'époque),
 - diverses compétences et donc les charges associées.

- ✓ La loi impose une compensation de ces transferts financiers au vu de leur montant d'origine → dispositif de **l'attribution de compensation (AC)**.

- La CPS dédommage la Ville des recettes qu'elle récupère.
- La Ville dédommage la CPS des charges qu'elle lui transfère.
- **« AC » = solde des deux flux réciproques, figés de par la loi = -24 k€ payés en section de fonctionnement (prélèvements sur recettes).**

- ✓ Conséquences de la fixité de l'AC (à périmètre constant) :
 - La CPS bénéficie des surplus d'impôt économique postérieurs à 2003.
 - La CPS supporte la croissance des charges eu égard à leur évaluation.



PREAMBULE

RELATIONS FINANCIERES ENTRE LA COMMUNE ET LA CPS

ATTRIBUTION DE COMPENSATION – VOLET INVESTISSEMENT

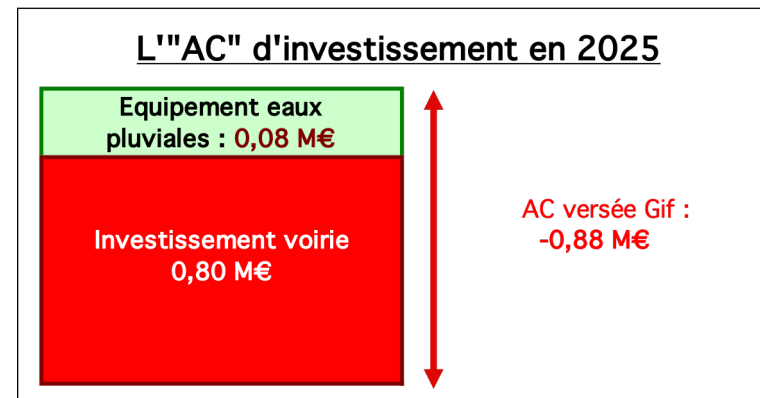
✓ Les investissements font partie des dépenses à imputer sur l'AC (via un coût moyen annualisé), en section de fonctionnement. Mais les EPCI peuvent décider de créer des « AC d'investissement » → choix fait par la CPS au titre de 2 compétences :

- Traitement des eaux pluviales.
- Voirie.

→ **Intérêt pour les communes : alléger la section de fonctionnement et préserver l'épargne brute.**

✓ **Une procédure spécifique régit les investissements de voirie, traités au réel.**

- Un montant annuel moyen et des opérations sont codéfinis sur un horizon pluriannuel entre la CPS et la Commune.
- Il est alors appliqué le schéma de financement ci-contre → La Commune se voit in fine répercuter 63,6% des dépenses réalisées (en section d'investissement).



Financement de 100 d'investissements de voirie TTC sollicités de la CPS

Dépense transférée	Financement
Investissements voirie (TTC) 100	Etat : FCTVA (16,4%) 16
	CPS : Subvention (20%) 20
	Commune AC d'invest. + fonds de concours (63,6%) 64

PREAMBULE

RELATIONS FINANCIERES ENTRE LA COMMUNE ET LA CPS

AUTRES VOLETS

✓ Cofinancement des équipements nouveaux réalisés par la CPS :

- Hors aires de gens du voyage et opérations structurantes, les équipements réalisés par la CPS donnent lieu à une subvention de la commune d'implantation au taux de **20%** ou **50%** du montant net HT selon leur caractère « prioritaire » ou non.
- Cf. le fonds de concours de **2,1 M€** alloué à la CPS au titre de la médiathèque.

✓ Dotation de solidarité communautaire (DSC) :

- La CPS reverse aux communes 33% de l'accroissement de ses impôts économiques par rapport à 2015.
- L'enveloppe est répartie entre communes en fonction d'un panier de critères : indicateurs de ressources de la commune, revenu par habitant, accroissement de la fiscalité économique sur la commune,
- Gif a perçu **406 k€ en 2025** (x 4 par rapport à 2020).

Dotation de solidarité communautaire giffoise

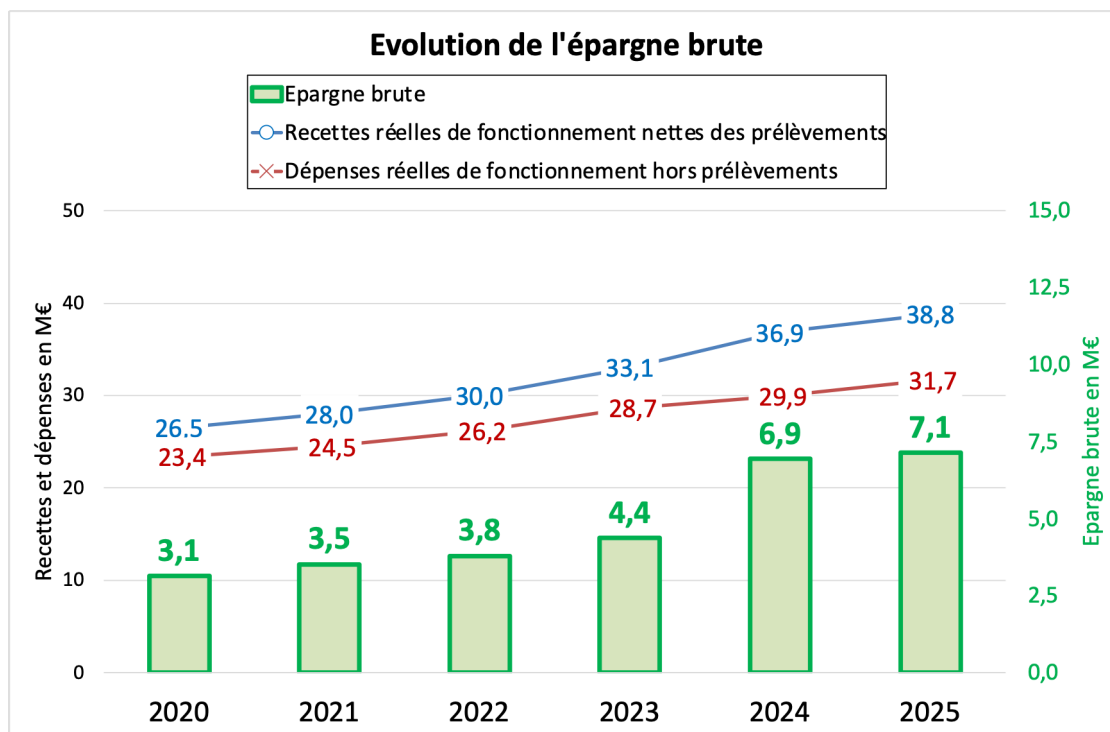
2020	2021	2022	2023	2024	2025
0,10	0,08	0,19	0,19	0,26	0,41

- ✓ Toutes les relations financières CPS – communes ont été formalisées dans un « **pacte fiscal et financier** » couvrant la période 2022-2027 » → Une mise à jour de ce pacte, au vu notamment des capacités financières de l'Agglo devrait avoir lieu sous peu.

UNE EPARGNE BRUTE ELEVEE

✓ L'épargne brute a plus que doublé au cours du mandat précédent :

- 3,5 M€ moyens jusqu'en 2021.
- 7,1 M€ en 2025.



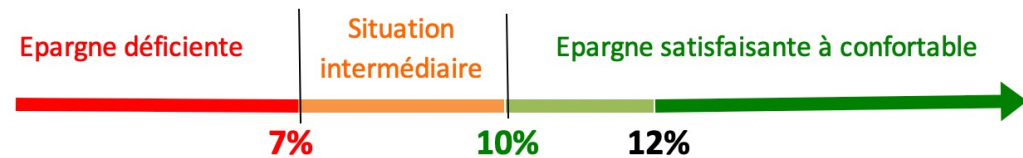
NB : La croissance de 2024 a plusieurs origines :

- la première taxation de Servier (1,2 M€ perçus de manière décalée en 2025, mais rattachés ici à 2024),
- l'éligibilité pour la 1ère fois à la « dotation de solidarité urbaine » (0,2 M€),
- un effet comptable de transfert en investissement de 0,4 M€ d'attribution de compensation relative à l'investissement de voirie.

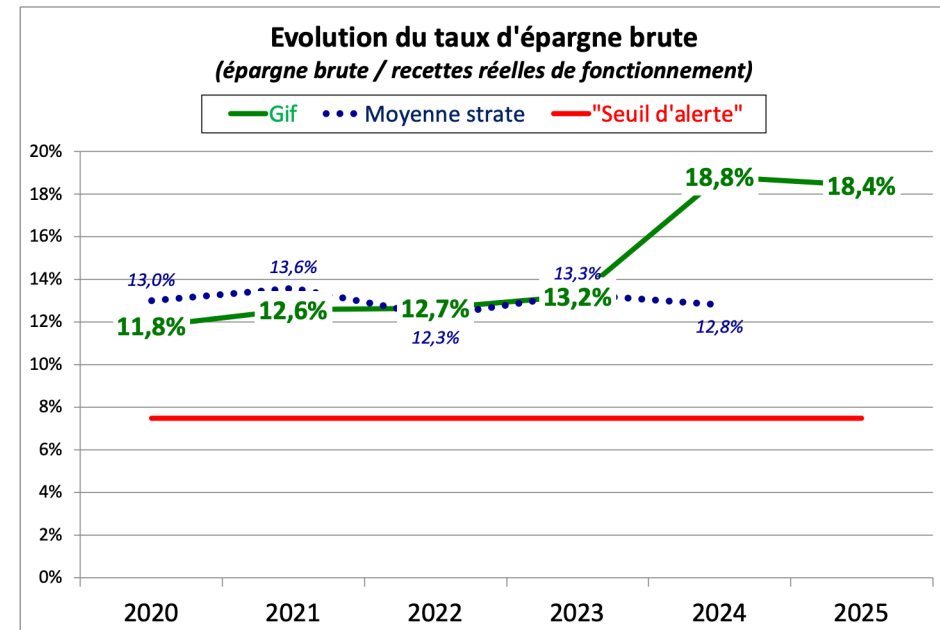
UN RATIO DE « TAUX D'ÉPARGNE BRUTE » SUBSTANTIEL

- ✓ **Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes de fonctionnement nettes**
 - Part des recettes nettes de fonctionnement restant disponibles pour investir.
 - Indicateur majeur d'analyse financière d'une collectivité.

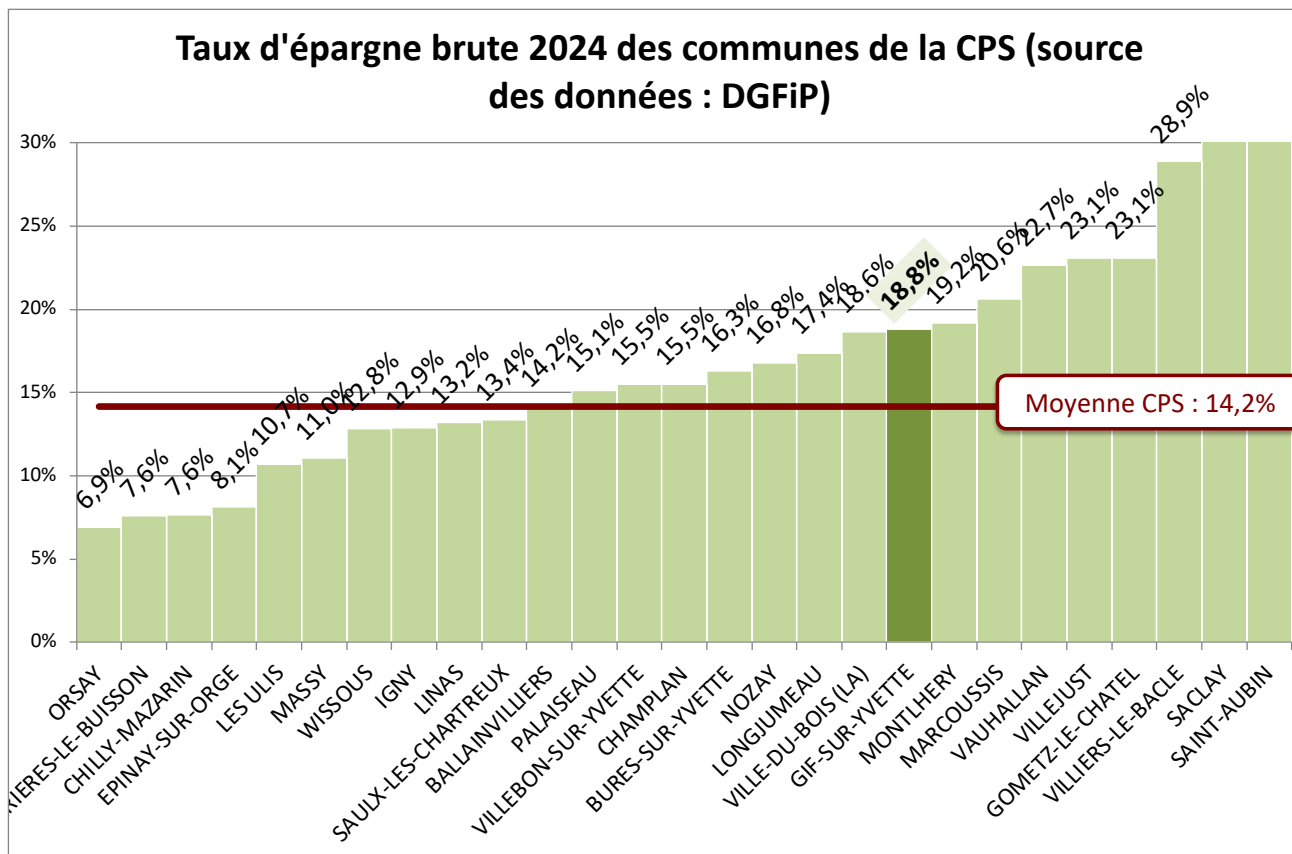
- ✓ **Echelle courante de lecture :**



- ✓ **Ratio giffois 2025 : 7,1 / 38,8 = 18,4%**
 - Très satisfaisant au regard des standards.
 - Supérieur :
 - à la moyenne de la strate (2024) : **12,8%**.
 - à la moyenne des communes de la CPS (2024) : **14,2%**.



UN RATIO DE « TAUX D'ÉPARGNE BRUTE » SUBSTANTIEL



UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT TRES EVOLUTIVE DEPUIS 6 ANS

- ✓ L'épargne brute s'est appréciée dans un contexte de **rapide croissance des dépenses de fonctionnement** :
 - **+6,6%/an en moyenne depuis 2020.**
 - Effet de l'inflation de 2022-2023, du développement de la Ville (piscine, écoles, entretien du patrimoine supplémentaire, ...), de la gestion locative (galerie marchande de Chevry, ...), et d'augmentations délibérées de prestations (rémunérations des encadrants des études scolaires, classe d'environnement, ...).

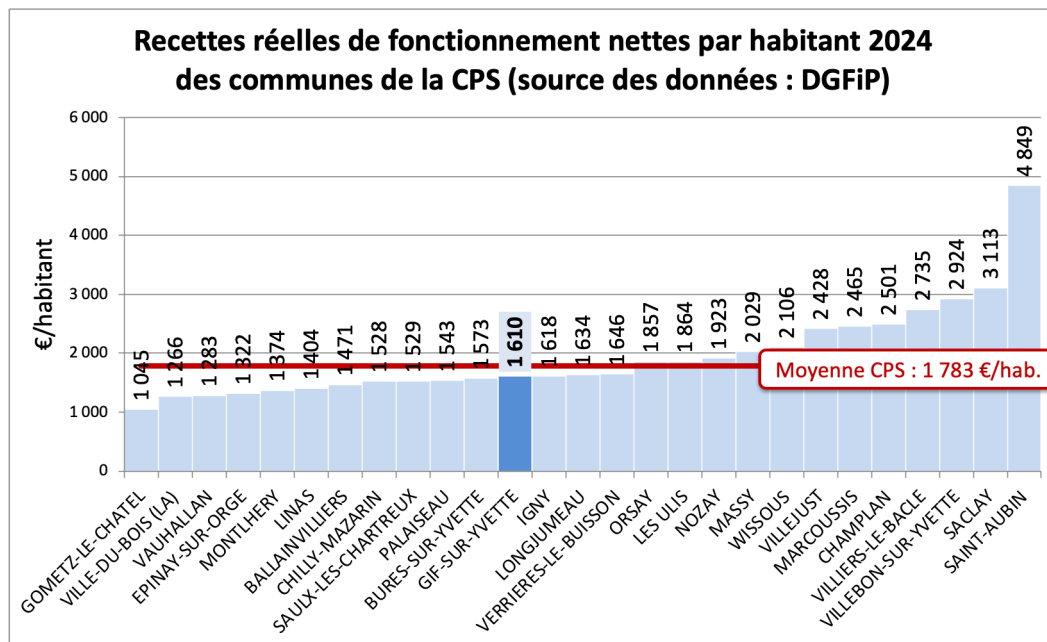
Variation des composantes de l'épargne

<i>En M€</i>	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Δ moyen
Produits nets des prélèvements	26,5	28,0	30,0	33,1	36,9	38,8	8,4%
<i>Variation</i>		5,7%	7,0%	10,1%	11,6%	5,1%	
Charges nettes des prélèvements	23,4	24,5	26,2	28,7	29,9	31,7	6,6%
<i>Variation</i>		4,7%	6,9%	9,4%	4,4%	5,8%	
<i>Indice des prix (IPC)</i>		1,6%	5,3%	4,8%	1,8%	0,8%	2,9%

- ✓ **La dynamique des recettes a été 1,8 point supérieure à celle des dépenses.**

RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT UN NIVEAU QUI, MALGRE LA CROISSANCE RECENTE, DEMEURE MODERE

- ✓ **Recettes réelles de fonctionnement nettes 2025 : 38,8 M€.**
 - Soit 1 678 €/habitant.
- ✓ En 2024 : **36,9 M€ = 1 610 €/habitant.**
 - **10% sous la moyenne des communes de la CPS.**
 - Soit l'équivalent de 4,0 M€ de moindres recettes.
 - **3% au-dessus de la moyenne de la strate.**

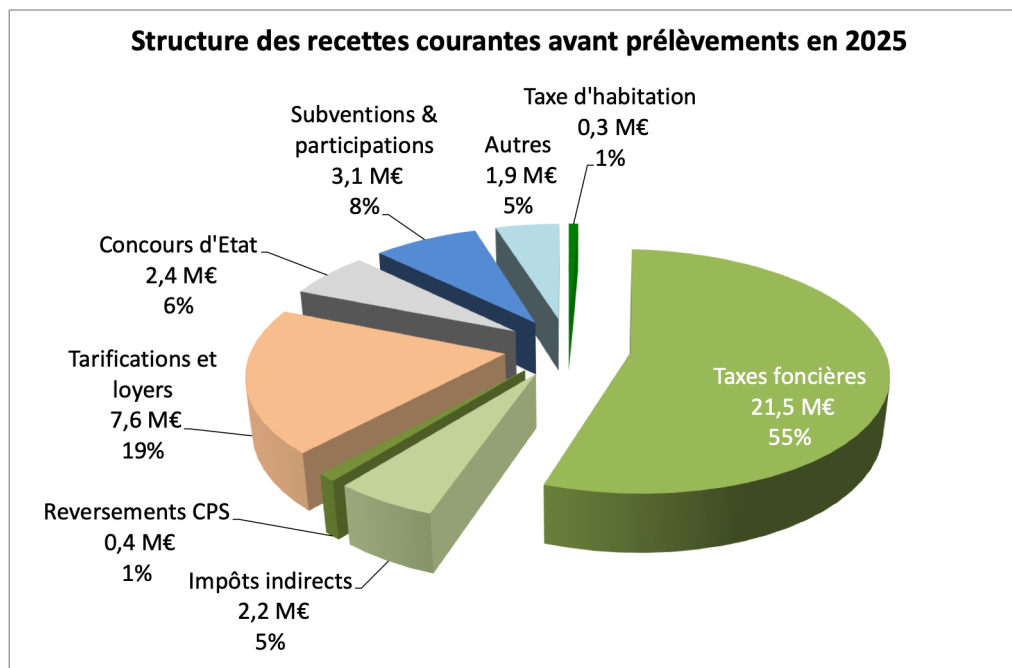


Si Gif compte parmi les communes du territoire intercommunal les moins pourvues en recettes c'est du fait de produits fiscaux économiques historiquement modestes.

Le dédommagement figé de la fiscalité économique 2002 que verse la CPS via l'AC est proportionnellement plus faible que dans la plupart des communes.

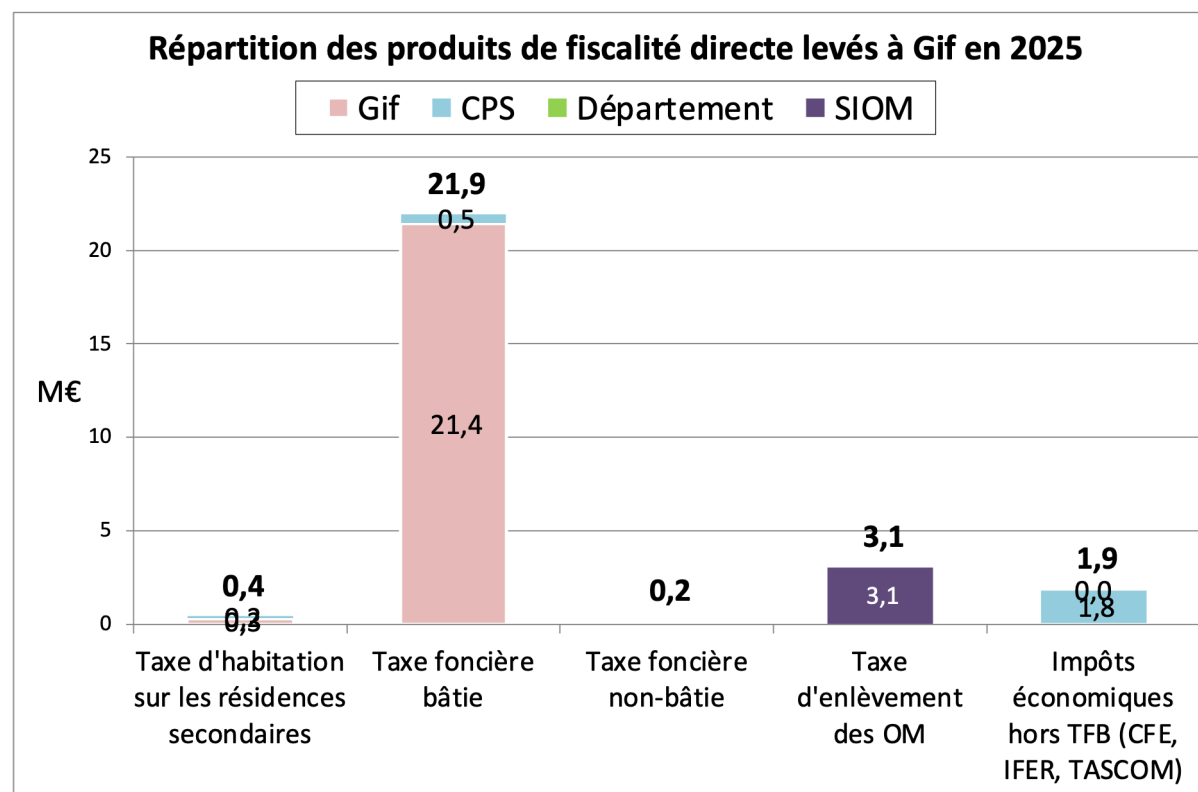
STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT VUE D'ENSEMBLE

- ✓ **La taxe sur le foncier bâti (TFB) est de loin la première recette de la Ville → 55% du total.**
 - En 2021, en dédommagement de la taxe d'habitation sur les résidences principales, elle fut abondée de la part que le Département levait sur le territoire de la Commune et affectée d'un coefficient (cf. infra).
 - La taxe d'habitation (TH), centrée sur les résidences secondaires, est devenue résiduelle (0,3 M€).



FOCUS SUR LA FISCALITE DIRECTE REPARTITION DES IMPOTS SUR LE TERRITOIRE GIFFOIS

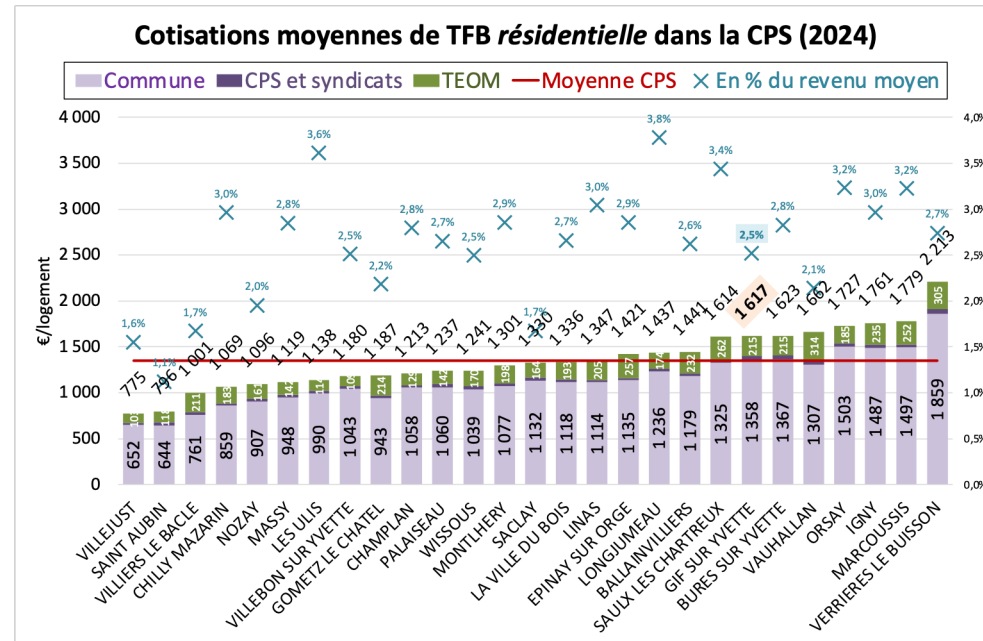
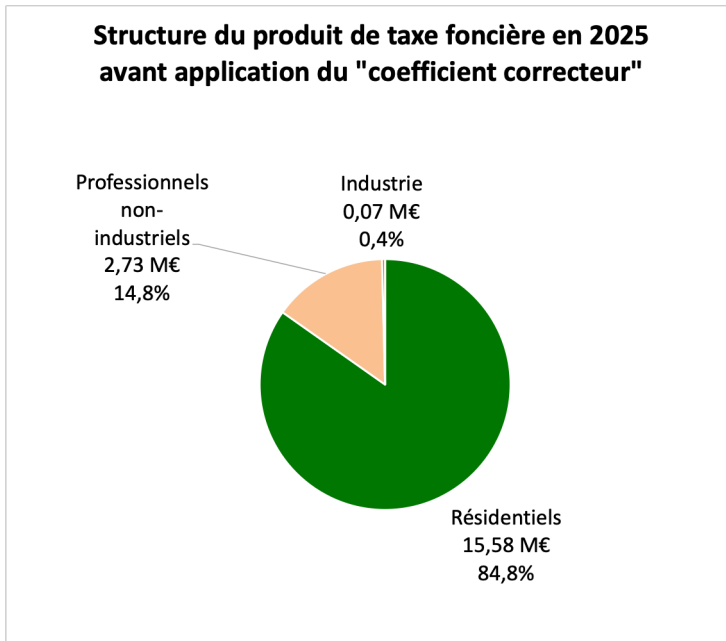
- ✓ Depuis la fin de la TH sur les résidences principales et de l'une des composantes qui avait remplacé la taxe professionnelle – la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) –, les principaux impôts directs locaux sont la TFB et son appendice - la TEOM -.



FOCUS SUR LA TAXE SUR LE FONCIER BATI (TFB)

- ✓ La TFB giffoise émane à 85% de propriétaires résidentiels et à 15% d'entreprises.
 - vs 65/35 en moyenne dans la CPS.

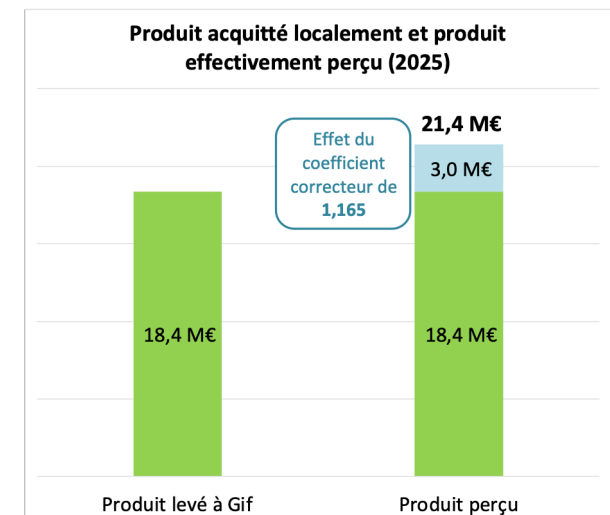
- ✓ En moyenne, un propriétaire résidentiel paie (données 2024) :
 - 1 358 € à la Ville,
 - 1 617 € toutes collectivités confondues.
 - Soit 2,5% de son revenu (moyenne nationale ≈ 3,5%).



FOCUS SUR LA TAXE FONCIERE

ARTICULATION AVEC LA SUPPRESSION DE LA TH SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES

- ✓ La suppression de la TH sur les résidences principales, en 2021, fut compensée par le transfert aux communes de la TFB départementale.
 - Le taux de TFB giffois de 2020 (18,98%), augmenté du taux ex-CD91 (16,37%) passa à 35,37% en toute neutralité pour les contribuables.
- ✓ A Gif, la récupération de la part départementale de TFB ne suffisait pas à compenser la perte → Selon la loi, l'appoint a été procuré par l'application au produit levé d'un **coefficient multiplicateur fixé une fois pour toutes (en valeur 2020)**.
 - **Coefficient correcteur = 1,165** → Le produit encaissé chaque année est majoré par l'Etat de 16,5% (*compensation dynamique*).
 - Soit, en 2025 : **3,0 M€** de complément.



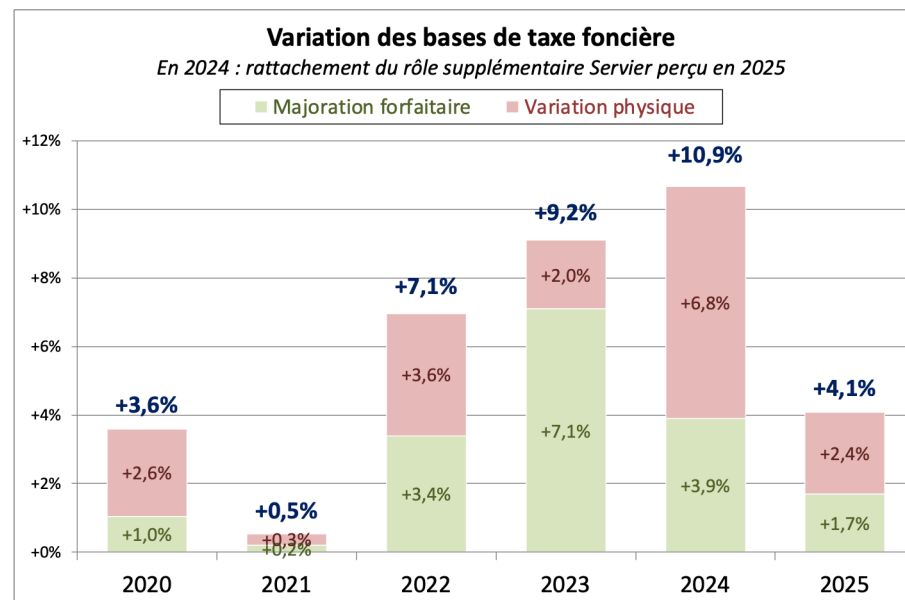
→ **La disparition de la TH sur les résidences principales fut globalement bien compensée aux communes.** Néanmoins, **2 griefs** peuvent lui être adressés :

- Concentration de la fiscalité communale sur les propriétaires.
- Problème des logements sociaux nouveaux : immédiatement générateurs de TH avant 2021, mais pas de TFB aujourd'hui car ils bénéficient d'exonérations de très longue durée (15 à 30 ans).

DES BASES DE TAXE FONCIERE DYNAMIQUES EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DU PLATEAU DE MOULON

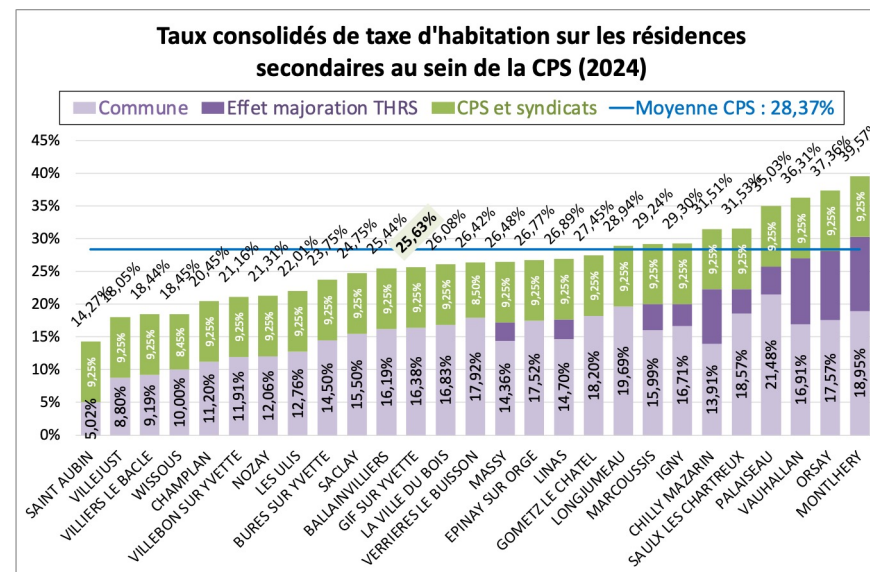
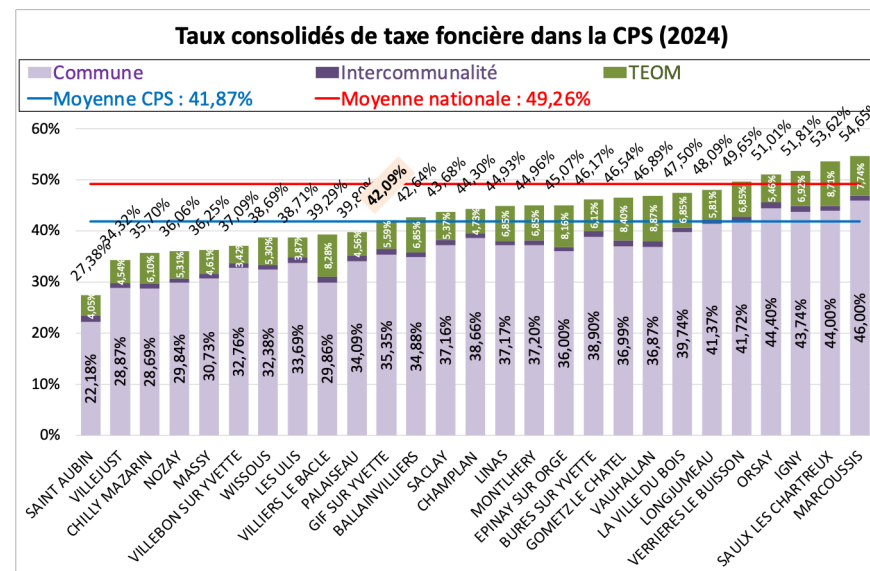
- ✓ Les bases de taxe sur le foncier bâti (TFB) évoluent à raison :
 - de la majoration forfaitaire annuelle égale, selon la loi, à l'inflation en glissement de novembre N-1 (ou pour la part professionnelle à un indice de loyers commerciaux),
 - de la dynamique physique (constructions nouvelles, ...).

- ✓ De 2020 à 2025, se sont conjuguées :
 - **des majorations forfaitaires élevées (+4,0%/an en moyenne)**, en lien avec l'inflation,
 - **une croissance physique rapide : +3,3%/an** moyens, issue du développement du Plateau de Moulon.
 - Part résidentielle : **+1,0%/an** en moyenne étant entendu que les exonérations de longue durée des logements sociaux coûtent 857 k€, compensés à raison de 23 k€ par l'Etat.
 - Part économique : **x 3** en 4 ans, dont la moitié due à Servier (2024).



DES TAUX FISCAUX PROCHES DE LA MOYENNE CPS

- ✓ Les taux fiscaux giffois n'ont pas varié depuis 2009.
- ✓ Le taux foncier global (TEOM comprise) s'inscrit désormais **dans la moyenne de la CPS** (42,09% vs 41,87%), nettement sous la moyenne nationale (49,26%).
- ✓ La taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) concerne environ 200 logements à Gif pour un rendement de **281 k€** en 2025.
 - En « zone tendue du logement », dont fait partie le territoire CPS, les communes peuvent majorer de 5% à 60% la THRS en dérogation de la règle de lien de droit commun avec la TFB.
 - 10 membres de la CPS y recouraient en 2024 (cf. ci-contre). Gif n'a pas fait ce choix, affichant **un taux global 10% sous la moyenne.**



FISCALITE INDIRECTE

LES DROITS DE MUTATION : UNE RESSOURCE VOLATILE

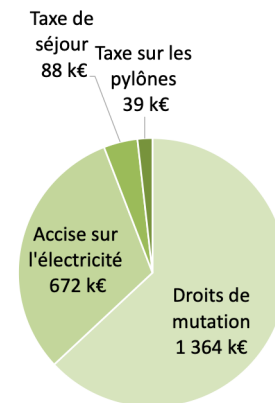
✓ Les 4 impôts indirects revenant à la Ville ont totalisé 2,2 M€ en 2025. Les deux principaux sont le reversement par l'Etat d'une part de l'accise nationale sur l'électricité (indexé sur les consommations locales) et la taxe additionnelle aux droits de mutation.

✓ Les communes perçoivent **1,2%** du montant des transactions immobilières de biens de plus de 5 ans intervenant sur leur sol (4,5% à 5% revenant par ailleurs aux départements).

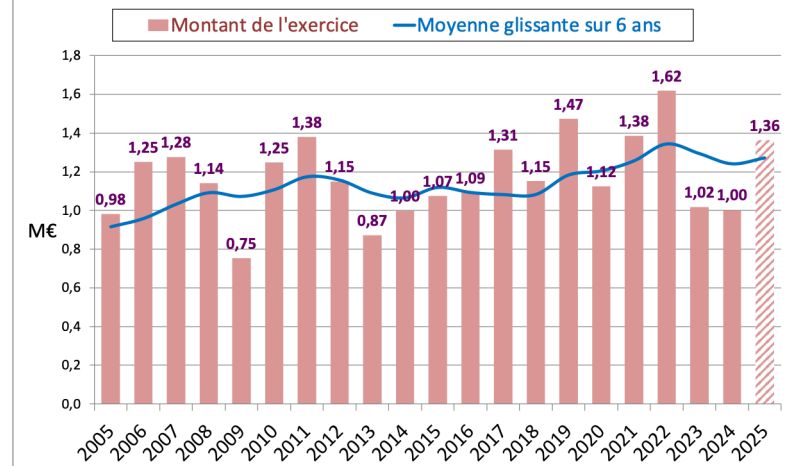
✓ Le rebond des taux d'intérêt amorcé fin 2022 avait déprimé le marché immobilier partout en France : la baisse (modérée) des prix et le (vif) ralentissement du nombre de transactions avaient engendré une chute des produits.

✓ Gif a suivi la tendance générale : **-0,6 M€ en 2023 (-37%)** par rapport au pic de 2022. **Une nette reprise a eu lieu en 2025 : +0,4 M€, soit +36% (15% en moyenne française et +9% dans l'Essonne).**

Composition des 2,2 M€ de produits de fiscalité indirecte (2025)



Droits de mutation sur longue période



CONCOURS D'ETAT PERCUS EN FONCTIONNEMENT ETAT DES LIEUX

- ✓ Les concours de fonctionnement de l'Etat, d'un total de **2,0 M€ en 2025**, se décomposent ainsi :

Concours d'Etat perçus en fonctionnement

<i>Montants en M€</i>	2024	2025
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	1,78	1,74
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	0,26	0,05
Compensations d'exonérations fiscales	0,09	0,10
Fonds de compensation de la TVA (entretien bâtiments publics et voirie, cloud)	0,05	0,06
Dotations diverses (titres sécurisés, recensement, ...)	0,09	0,07
Total	2,26	2,02

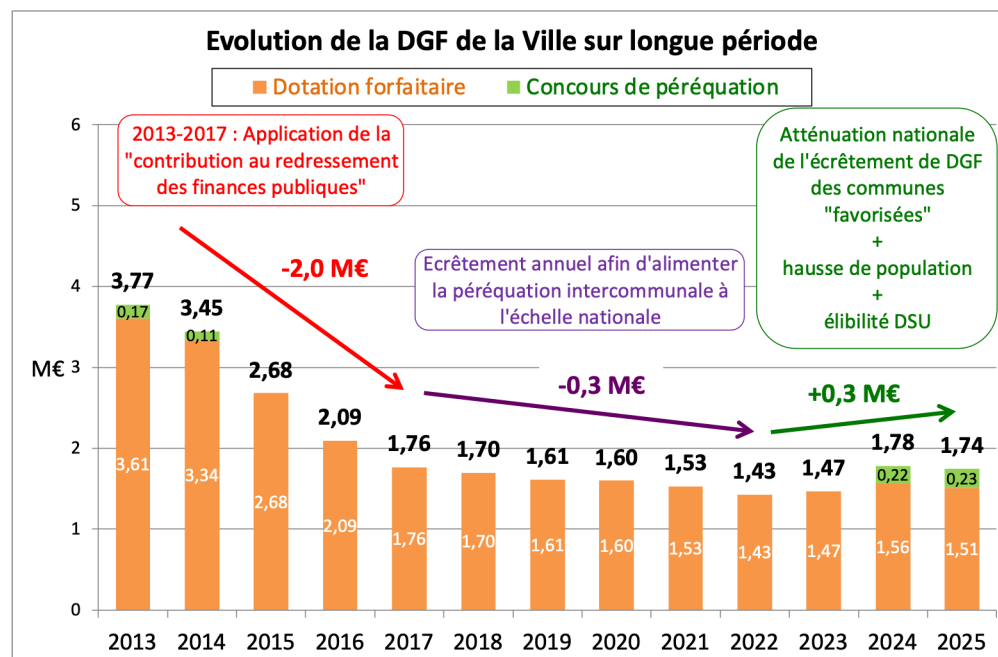
- ✓ **La dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCRTP)** est en voie d'extinction : elle a perdu 210 k€ en 2025 et sa fin est programmée en 2026.
- ✓ **Le « FCTVA »** (16,404% du montant TTC) s'applique historiquement aux dépenses d'investissement (pas toutes). Depuis une dizaine d'années, il s'applique à certaines dépenses de fonctionnement liées à des équipements. A deux reprises, en 2025 et 2026, le Gouvernement a tenté de supprimer cette éligibilité, mais a dû faire marche arrière.
- ✓ **Les compensations d'exonérations fiscales** concernent en premier lieu un abattement de 50% de la TFB industrielle, accessoirement les exonérations de longue durée du logement social(cf. supra).

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (ETAT) TROIS ANNEES DE SURSIS A LA BAISSSE

La composition de la DGF des communes

- ✓ **Dotation dite « forfaitaire »**, modulée annuellement à raison :
 - de la variation de la population INSEE (N-3) au tarif à Gif de ≈ **106 €/habitant** ;
 - d'un « écrêtement » annuel facturé aux communes les moins défavorisées en vue de réévaluer les concours de péréquation des plus défavorisées au sein d'une enveloppe nationale fermée.

- ✓ **Concours de péréquation le cas échéant** : dotation de solidarité urbaine, ..., dynamisés par la loi chaque année.

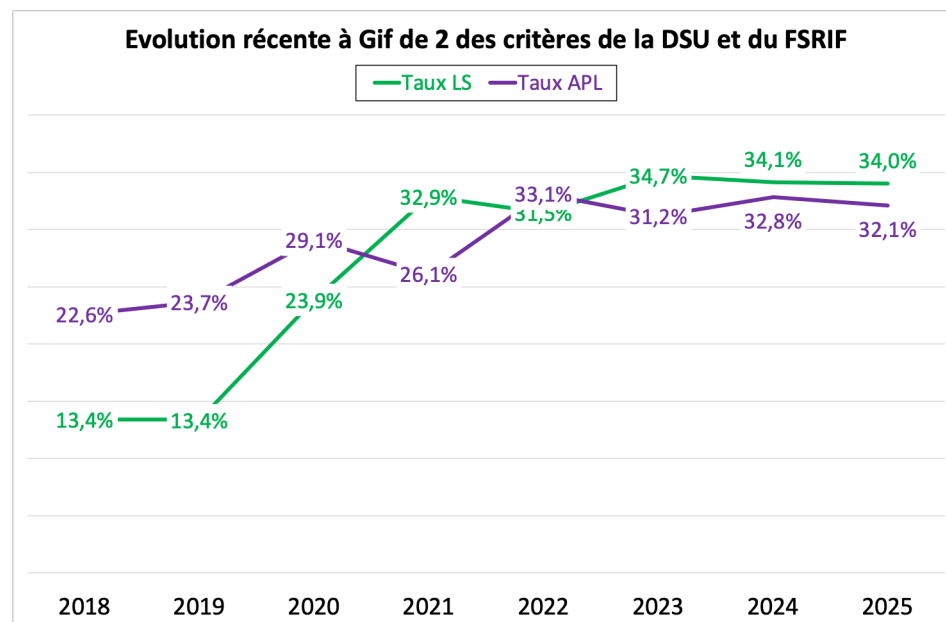
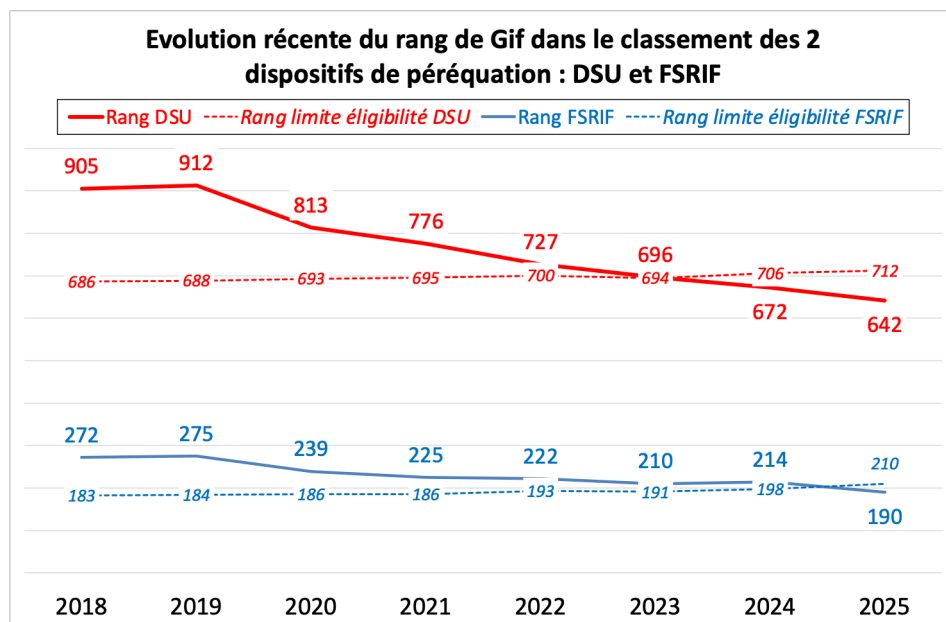


DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (ETAT) TROIS ANNEES DE SURSIS A LA BAISSSE

- ✓ De 2017 à 2022, bien que l'Etat ait cessé les ponctions mises en œuvre auparavant, la DGF giffoise continua de reculer à raison de l' « écrêtement », à un rythme de près de **-100 k€/an cumulatifs**.
- ✓ La période 2023-2024-2025 a marqué une pause, due à la survenue de **3 événements favorables** :
 - L'Etat a exceptionnellement consenti, via **une augmentation de l'enveloppe nationale de DGF**, à prendre en charge l'essentiel de la hausse des concours de péréquation imputée en temps normal à l'écrêtement de la dotation forfaitaire des communes « favorisées » .
 - **La population giffoise a enregistré une croissance de 1 500 habitants** → bonus de **174 k€ en 3 ans**.
 - Gif est devenue **éligible à la dotation de solidarité urbaine (DSU) en 2024 → 218 k€**.
 - La DSU est allouée à 2/3 des ≈ 1 100 communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants au regard d'un indice combinant le rapport à la moyenne de 4 données :
 - le potentiel financier par habitant (indicateur de ressources des communes),
 - le revenu moyen par habitant,
 - le % de logements sociaux,
 - le % de bénéficiaires des aides personnalisées au logement (APL).

ELIBILITE RECENTE AUX CONCOURS DE PEREQUATION

- ✓ Un an après la DSU, Gif est devenue éligible au fonds de solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) → **366 k€ en 2025**.
 - Fonds de péréquation horizontale alloué à 50% des communes franciliennes > 5 000 habitants, classées selon un indice comparable à celui de la DSU (cf. supra).
- ✓ Ces 2 éligibilités s'expliquent par la croissance des taux de logements sociaux et d'APL. En effet, les 2 indicateurs de ressources (commune et population) ne se sont pas repliés ces dernières années.



AUTRES (PRINCIPALES) RECETTES

✓ Produits tarifaires : 4,9 M€ en 2025

- Ils sont proportionnellement élevés à Gif : 12,3% des recettes de fonctionnement vs 6,2% dans la strate nationale et 8,6% au sein de la CPS.
- A périmètre constant, ils évoluent de 1% à 2%/an.

✓ Loyers perçus (+ charges) : 2,2 M€ en 2025

- Dont 0,8 M€ au titre de la galerie marchande de Chevy (+ 0,2 M€ de charges), montant adossé au service de l'emprunt de 10 M€ mobilisé en 2023 afin de financer l'acquisition.

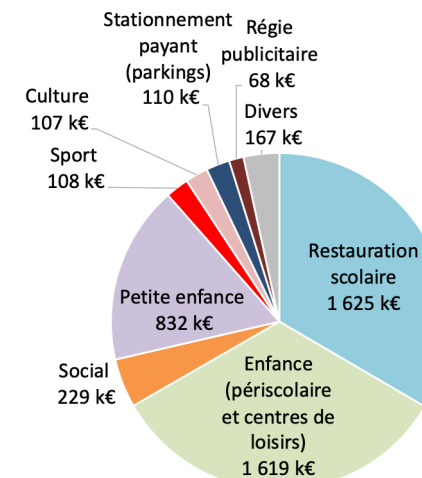
✓ Subventions et participations : 2,4 M€ en 2025

- Dont CAF : 2,0 M€.

✓ Remboursements de frais : 1,1 M€ en 2025

- CPS au titre de la mise à disposition d'agents de voirie : 0,6 M€.
- Université au titre de l'utilisation de la piscine : 0,5 M€.

Structure des produits de tarification en 2025



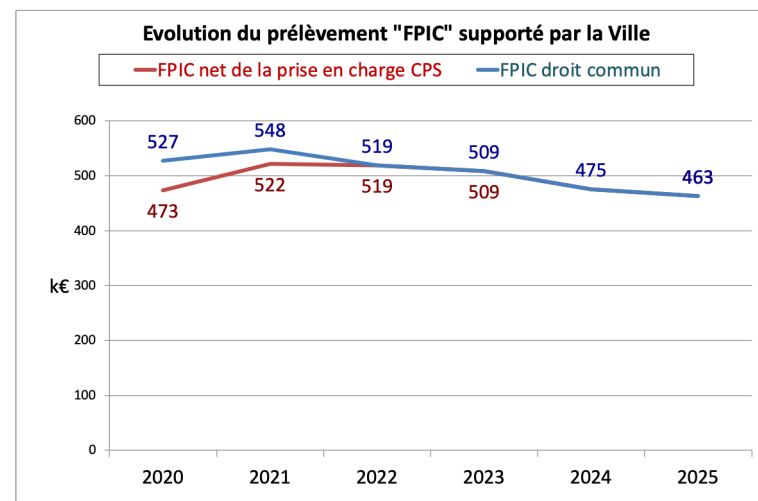
Subventions & participations reçues

Montants en M€

	2024	2025
Collèges, équipements sportifs	0,04	0,04
Autres CD91	0,00	0,00
Sous-total Département	0,04	0,04
Centre de loisirs et Jeunesse	0,43	0,45
Crèches et haltes-garderies	1,92	1,97
Sous-total CAF	1,92	1,97
Espaces verts ABI	0,10	0,10
CNRS	0,12	0,12
IdF Mobilités	0,17	0,19
Autres	0,02	0,02
Sous-total autres	0,41	0,43
TOTAL	2,36	2,44

PRELEVEMENTS PEREQUES SUR RECETTES FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

- ✓ Fonds national d' 1 Md €.
 - ✓ Prélèvements et reversements calculés à la maille des territoires intercommunaux (consolidation des paramètres communes + EPCI)
 - ✓ Répartition entre l'EPCI et les communes selon des règles de droit commun fixées par la loi (...), amendables localement.
-
- ✓ Au vu des indicateurs de ressources de ses collectivités et de leurs habitants, le territoire CPS est classé **65^{ème} territoire intercommunal le plus favorisé de France sur 1 242**.
 - Il est donc fortement contributeur : (10,8 M€ en 2025), et non-receveur.
 - La contribution, pour des motifs techniques, suit une pente baissière (12,4 M€ en 2022).
-
- ✓ La fraction imputée à Gif, partiellement prise en charge par la CPS dans les années qui suivirent la fusion avec l'Agglo Europe Essonne en 2016, s'est donc un peu repliée ces dernières années → **-463 k€ en 2025**.



PRELEVEMENTS PEREQUES SUR RECETTES DISPOSITIF DE LISSAGE CONJONCTUREL DES RECETTES DES COLLECTIVITES (DILICO)

Le « dilico » : mode d'emploi en 2025

- ✓ **Fonds de lissage des ressources locales instauré par la loi de finances pour 2025.**
- ✓ Prélèvement 2025 : **1 Md €**, dont 250 M€ imputés aux communes et 250 M€ aux EPCI.
- ✓ Communes prélevées : celles dont **un indice de richesse - potentiel financier par habitant (75%) / revenu par habitant (25%) - dépasse 110% de la moyenne nationale.**
- ✓ Répartition du prélèvement entre contributeurs :
 - Au prorata de la population et de l'écart à l'indice seuil de 110%.
 - Plafond : 2% des recettes réelles de fonctionnement du budget principal (0,8 M€ à Gif).
- ✓ Restitution programmée :
 - 90% aux collectivités contributrices : **30% en N+1, 30% en N+2, 30% en N+3.**
 - **10%** affectés aux fonds de péréquation (FPIC pour le bloc communal).

✓ Situation de Gif :

- **Indice de richesse = 121%** > seuil de déclenchement de 110% en raison du revenu par habitant.

→ **Prélèvement 2025 = -106 k€.**

- NB : La CPS a été prélevée de -2,0 M€ (plafond de 2% des recettes de fonctionnement nettes).

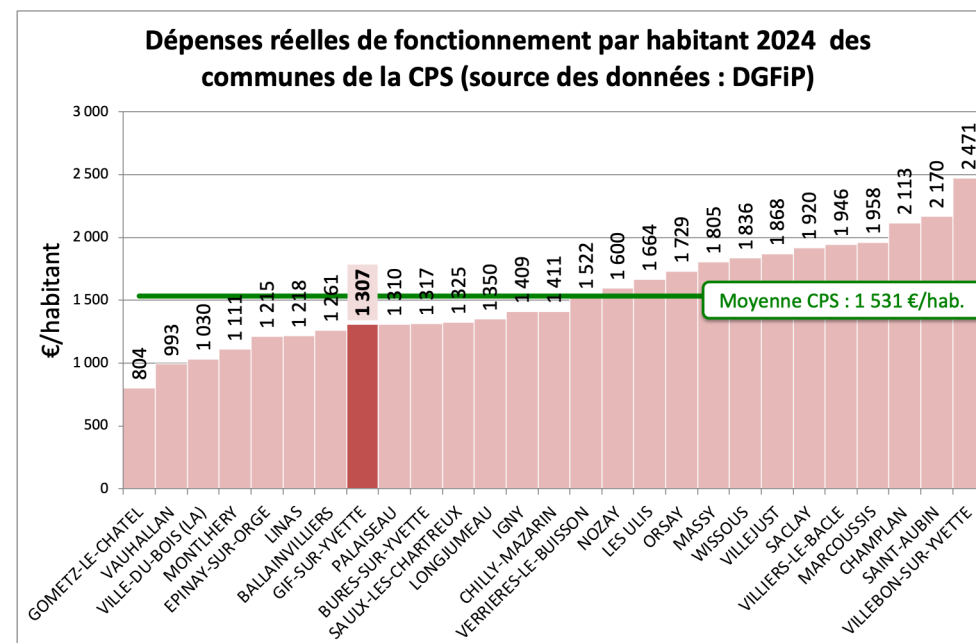
Positionnement de Gif vis-à-vis des critères du dilico

	Gif	Moyenne	Ratio
Potentiel financier par habitant (75%)	1 388 €	1 263 €	110%
Revenu par habitant (25%)	26 766 €	17 705 €	151%
--> Indice synthétique			120%

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT COMPARATIVEMENT MODEREES

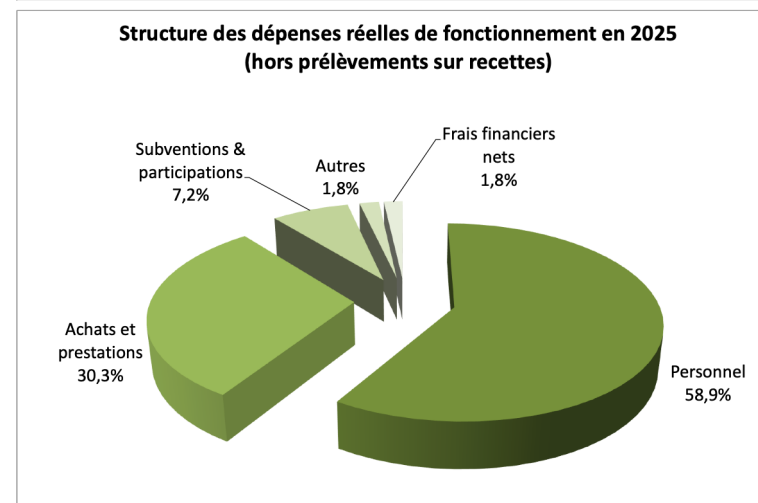
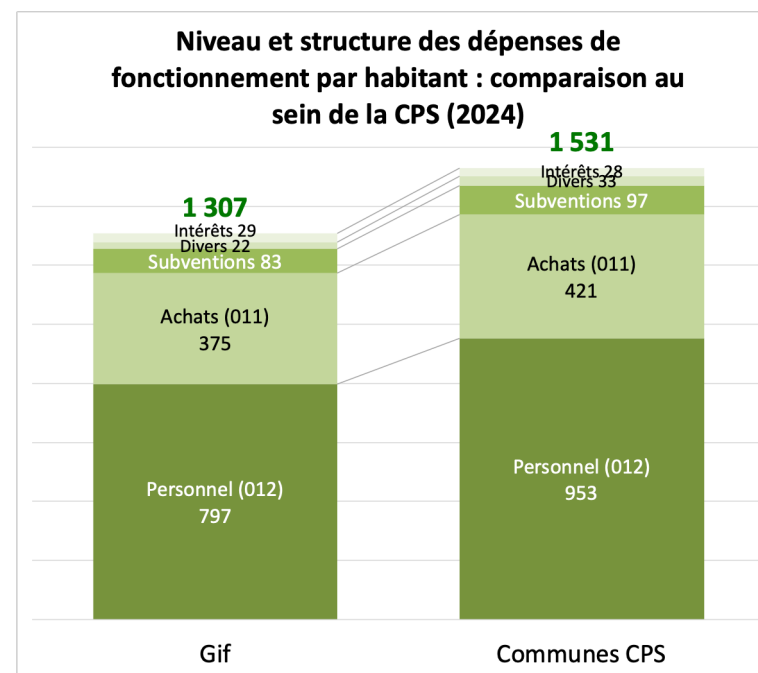
- ✓ **Dépenses de fonctionnement nettes : 31,7 M€ en 2024.**
 - Soit **1 369 €/habitant**.
- ✓ En 2024 : **29,9 M€ = 1 307 €/habitant**.
 - **15% sous la moyenne CPS.**
 - Soit l'équivalent de 5,1 M€ de moindres dépenses.

- ✓ Le constat de modération émis au sujet des recettes se retrouve donc en dépenses.
 - A recouper néanmoins avec le fait que les périmètres de compétences transférées à la CPS varient d'une commune à l'autre (cf. voirie).



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT OU PREDOMINE LE PERSONNEL

- ✓ Le principal poste, comme dans la quasi-totalité des communes françaises, est le personnel.
 - Son poids dans les dépenses rejoint la moyenne de la strate : 58,9% à Gif vs 59,2%.
 - Rapporté à l'habitant, il est donc inférieur à la moyenne ($\Delta = -16\%$)
- ✓ Attention à ne pas surinterpréter les ratios de personnel. Ils dépendent étroitement des modes de gestion retenus (corrélation inverse avec les achats de prestations et/ou les subventions), des compétences transférées à l'EPCI, ...
 - A gif, tous les grands postes de fonctionnement (achats, subventions, intérêts) affichent un poids par habitant sous la moyenne CPS.
- ✓ Il reste que la maîtrise des dépenses de fonctionnement passe nécessairement par celle de la masse salariale.



DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EVOLUTIVES EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

- ✓ De 2019 à 2025, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de **7,7 M€**, soit **+4,7%/an en moyenne**, 2,3 points au-delà de l'indice des prix à la consommation (+2,4%/an).
 - Indice des prix à la consommation qui toutefois sous-estime la dynamique des dépenses d'une commune.

Evolution des dépenses de fonctionnement de 2019 à 2025

(2020 éludée car non représentative)

Montants en M€	2019	2025	Variation	
			En M€	En %/an
Personnel	15,2	18,6	+3,4	3,4%
Electricité, gaz	0,7	1,2	+0,5	10,0%
Autres achats courants	5,9	8,4	+2,5	6,0%
Subventions et contributions	1,6	2,3	+0,7	6,6%
Autres charges d'exploitation	0,3	0,6	+0,2	8,1%
Frais financiers	0,2	0,6	+0,3	14,4%
Total	24,0	31,7	+7,7	4,7%

- ✓ Quelques illustrations de la hausse des dépenses courantes sur la période :
 - Personnel (en sus du « GVT ») :
 - Hausses de points d'indice fonction publique (2022-2023) et cotisations de retraite CNRACL : **+0,8 M€**
 - Recrutements nets (personnel des crèches, informaticien, policier municipal, enseignants pour les études, fidélisation des animateurs périscolaires, ...) : **≈ +0,8 M€**
 - Achats / prestations :
 - Piscine de Moulon : **+1,0 M€** (dont 0,5 M€ remboursés par l'Université)
 - Galerie commerciale de Chevry (charges et intérêts) : **+0,5 M€** (couverts par les loyers)
 - Entretien de bâtiments : **+0,4 M€**
 - Entretien de voirie / espaces verts : **+0,5 M€**
 - Energie : **+0,5 M€**
 - Achats alimentaires (restauration scolaire) : **+0,7 M€**

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT)

Source Rapport social unique 2024

✓ Effectif au 31/12/2024 : 532 agents

- +12 agents par rapport à 2023.
- 385 permanents.
 - dont 231 titulaires et 154 contractuels.
- 147 non-permanents.

✓ En équivalent temps plein au 31/12/2024 : 406 ETP (400 fin 2023)

- dont fonctionnaires : 225
- dont contractuels : 147 permanents, 34 non permanents

✓ Répartition des emplois permanents par sexes :

- Femmes : 271 (70%)
- Hommes : 114 (30%)

✓ Flux d'agents permanents en 2024 :

- 39 départs, dont 10 en retraite, 12 en fin de contrat, 6 pour mutation, 7 pour démission, 4 pour disponibilité.
 - Turn-over : 11%
- 48 arrivées.

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT)

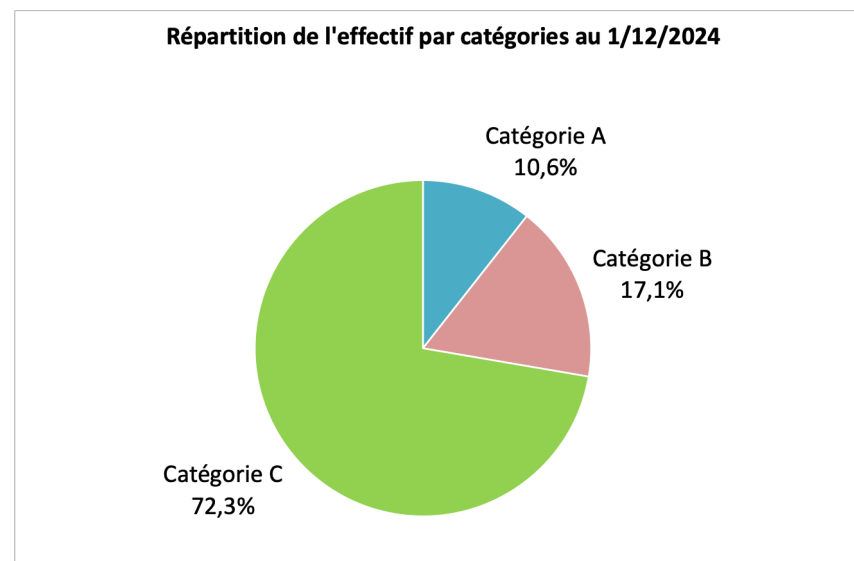
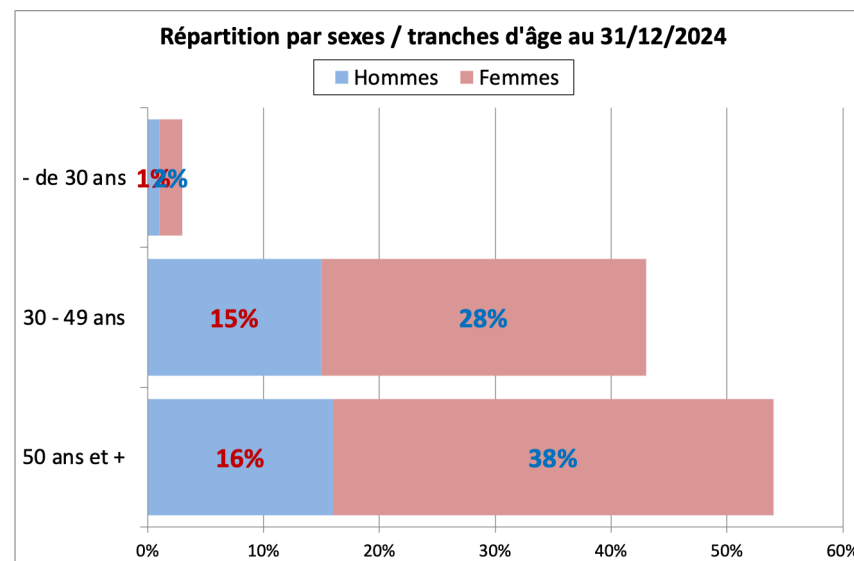
Source Rapport social unique 2024

✓ Age moyen = 46,0 ans.

- 45,9 ans en 2023.

✓ Répartition par catégories

- Les agents de catégorie C, comme dans la quasi-totalité des communes sont de loin majoritaires → 72,3% du total de l'effectif fin 2024 (72,6% fin 2023).



COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT)

Source Rapport social unique 2024

✓ Répartition par filières :

- Les filières technique, administrative, sociale, médico-sociale et animation sont les plus représentées.

répartition des agents permanents par filière au 31/12/2024

	Titulaires	Contractuels	Tous
Administrative	29,4%	12,3%	22,6%
Technique	38,1%	44,8%	40,8%
Culturelle	0,9%	0,0%	0,5%
Sportive	0,4%	0,6%	0,5%
Médico-sociale	19,9%	14,9%	17,9%
Police municipale	3,9%	0,0%	2,3%
Animation	7,4%	27,3%	15,3%
Total	100%	100%	100%

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT) - Source Rapport social unique 2024

- ✓ **Durée annuelle de travail : 1 607 h** en conformité avec les textes.
 - 37,45 h par semaine et 40,5 jours de congés et RTT.

- ✓ **Agents à temps complet :**
 - Chez les fonctionnaires : 88,3%
 - Chez les contractuels permanents : 81,9%

- ✓ **Taux d'absentéisme**
 - 6,08% en 2024, soit -0,74 point par rapport à 2023
 - 7,46% chez les fonctionnaires, 4,04% chez les contractuels permanents.
 - Moyenne nationale fonctionnaires territoriaux : 9,8% (2024).

Taux d'absentéisme des agents permanents

	2023		2024	
	Nb jours	En %	Nb jours	En %
Maladie ordinaire	4 334	3,16%	3 944	2,81%
Accident du travail (service & trajet)	1 506	1,10%	698	0,50%
Longue / grave maladie	2 255	1,64%	2 485	1,77%
Maladie professionnelle	35	0,03%	149	0,11%
Maternité / paternité	777	0,57%	809	0,58%
Autres	458	0,32%	464	0,31%
Total	9 365	6,82%	8 549	6,08%

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT)

Source Rapport social unique 2024

✓ Accidents du travail en 2024 : 33 dont 22 avec arrêt de travail

- Respectivement **-3** et **-1** par rapport à 2023.
- Dont **4** accidents de trajet et **29** accidents de service.

✓ Prévention des risques professionnels

- **219 jours** de formation à la prévention en 2024 (188 jours en 2023).
- Mise à disposition par le centre de gestion d'une conseillère prévention :
 - 3 jours par mois
 - Budget de 16 k€.

✓ Handicap : 23 travailleurs porteurs de handicap déclarés en 2024

- -1 par rapport à 2023.

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT)

Source Rapport social unique 2024

✓ Formation en 2024

- Ont suivi au moins 1 jour de formation : **228** agents (soit 59% d'entre eux)
 - 61% des catégorie A
 - 71% des catégorie B
 - 56% des catégorie C
- Temps global de formation : **596 jours** (695 jours en 2023)
- Par prestataire : CNFPT : 37,9% des jours / Autres : 62,1%.
- Budget global de formation 2023 : **169 k€** (159 k€ en 2023).

Coût de la formation

	2023	2024
Cotisations formation obligatoire CNFPT	100 k€	107 k€
CNFPT au-delà de l'obligatoire	9 k€	2 k€
Autres organismes	50 k€	60 k€
	159 k€	169 k€

✓ Relations sociales en 2024

- 140 jours de grève (378 jours en 2023).
- 82 agents concernés (126 en 2023).
- 3 réunions du CST en 2024 (2 en 2023).

COMPLEMENTS SUR LE PERSONNEL (Dispositions art. L.2312-1 du CGCT)

Source Rapport social unique 2024

✓ Dépenses de personnel (au sens du chapitre budgétaire 012) :

- 18,3 M€ en 2024,
- +7,1% par rapport à 2023

Décomposition des rémunérations annuelles brutes des agents permanents (i.e. hors charges)

Montants en k€	2023	2024	Δ
Rémunération titulaire CNRACL	5 773	5 870	1,7%
Rémunération agent régime général	2 642	3 045	15,3%
Indemnités	178	204	14,6%
Primes	2 004	2 203	9,9%
Heures supplémentaires	77	80	3,9%
Nouvelle bonification indiciaire	42	44	4,8%
Supplément familial de traitement	124	128	3,2%
Indemnité de résidence	254	270	6,3%
TOTAL	11 094	11 844	6,8%

✓ Part du régime indemnitaire dans la rémunération brute des agents permanents : 18,6% (18,1% en 2023).

- Catégories A : 33%
- Catégories B : 25%
- Catégories C : 13%

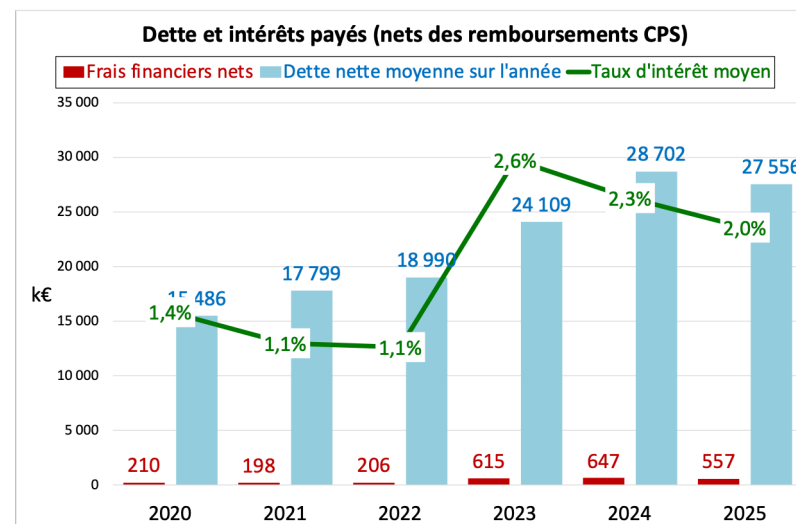
Rémunérations mensuelles brutes moyennes 2024 par ETP des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	4 992 €	3 557 €	3 242 €	3 028 €	2 557 €	2 326 €
Technique	5 770 €	4 960 €	3 583 €	3 079 €	2 483 €	2 150 €
Culturelle	3 984 €		3 348 €		2 440 €	
Sportive			2 926 €	2 505 €		
Médico-sociale	3 551 €	3 779 €	2 610 €	2 172 €	2 212 €	2 243 €
Police municipale			4 073 €		3 544 €	
Animation			2 929 €	2 408 €	2 448 €	2 180 €
Toutes filières	4 506 €	3 806 €	3 019 €	2 628 €	2 525 €	2 184 €
Rappel 2023	4 294 €	3 649 €	2 865 €	2 330 €	2 363 €	2 103 €

Secret statistique en decà de 2 ETP

DES FRAIS FINANCIERS QUI REPARTENT A LA HAUSSE EN 2023, MAIS SANS IMPACT A L'ECHELLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ✓ En 2023, après 14 années de baisse ininterrompue, les intérêts nets payés étaient repartis à la hausse.
 - L'explication résidait moins dans la hausse des taux, la dette étant largement fixée, que dans celle de l'encours.
 - Sur les 15 M€ d'emprunts mobilisés en 2023-2024, 10 M€ finançaient l'achat de la galerie commerciale de Chevry → ils sont strictement couverts par le loyer perçus.



- ✓ NB : En 2025, aucun emprunt n'a eu lieu (cf. infra). Les 557 k€ d'intérêts supportés sont atténués par 50 k€ de produits du placement temporaire des fonds issus des cessions de la Résidence Faverolle et de la gendarmerie de la Vallée.
 - Rappel : La loi oblige les communes à déposer leurs fonds libres auprès de l'Etat et en interdit le placement sauf ressources exceptionnelles comme des cessions d'actifs ou des indemnités.

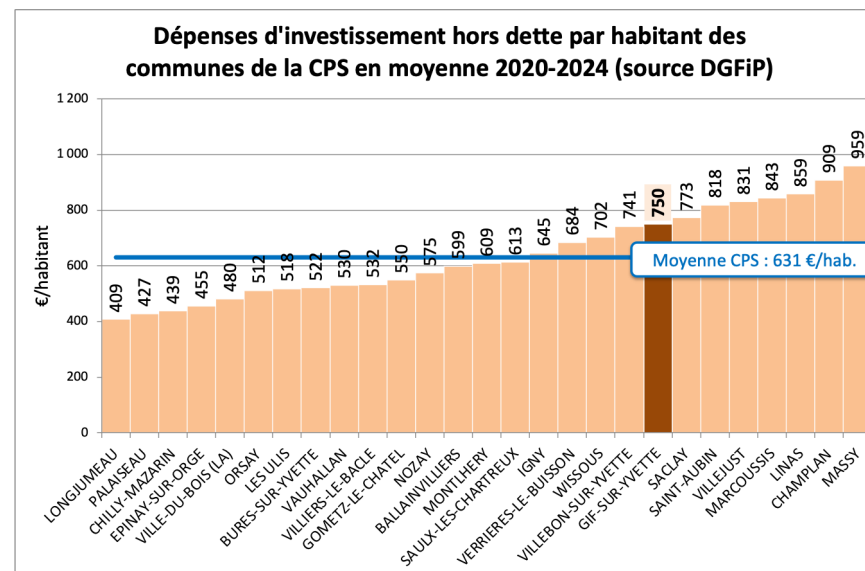
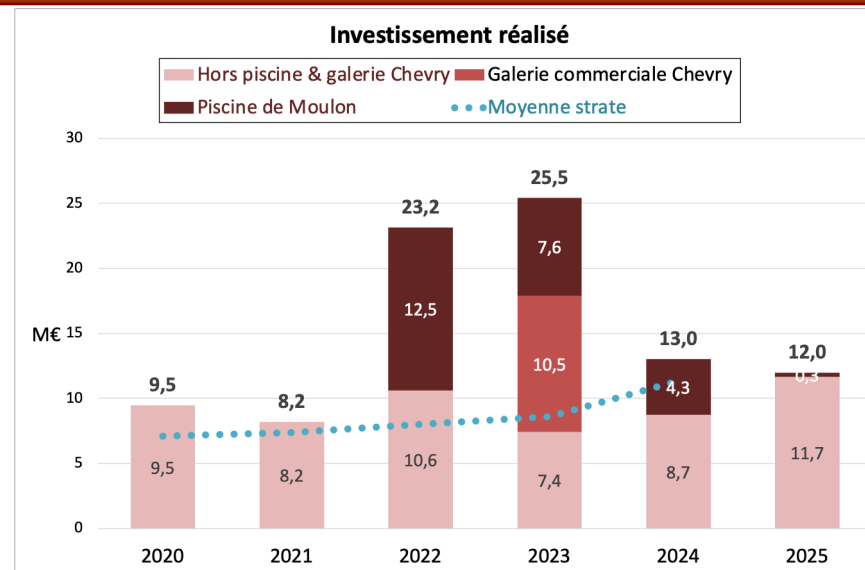
UN INVESTISSEMENT SOUTENU DEPUIS 2022

✓ Entre 2020 et 2025, Gif aura investi **91,3 M€**, soit **15,2 M€/an moyens** à comparer aux 9 M€ que réalisent en moyenne les communes de sa strate sur la même période.

- Sur la période 2020-2024, elle compte parmi les principales investisseuses des grandes communes de la CPS (cf. graphique).

✓ Quelques opérations importantes ont concouru à ce niveau d'investissement :

- la réalisation de la piscine de Moulon : **24,7 M€** (intégralement pris en charge par l'Etat),
- l'acquisition de la galerie commerciale de Chevry : **10,5 M€** (intégralement répercutée dans les loyers),
- le nouveau CTM : **6,6 M€**,
- les travaux de l'Ecole du Centre (rénovation thermique, extérieurs) : **5,7 M€**.



UN INVESTISSEMENT SOUTENU DEPUIS 2022

Détail des investissements réalisés de 2022 à 2025

Montants en M€	2022	2023	2024	2025
Urbanisme/Foncier/Immob/Projets Aménagement	0,02	0,20	0,04	0,12
Informatique - vidéoprotection - réseau fibre	0,52	0,33	0,35	0,53
Acquisitions et divers	0,90	0,45	0,58	0,47
Préemption rue Amodru	1,14			
Préemption galerie Chevry		10,48		
Médiathèque acquisition terrain RATP		1,04		
Médiathèque fds de concours		0,45		
CPS / attribution de compensation Voirie et eaux pluviales	0,08	0,48	0,88	0,88
CPS / Fond de concours Voirie et eaux pluviales	0,00	0,42	0,65	0,55
Sous-total hors travaux	2,7	13,9	2,5	2,6
Bâtiments	1,27	1,27	1,54	1,56
Espaces publics et VRD (hors voirie transférée)	0,64	1,08	1,05	1,24
Aires de jeux & sport / piste athlétisme		0,03	0,44	0,80
Aire de jeux enfants Abbaye (+Nattée et fin de Belleville)	0,29			
Réhab. thermique Ecole du Centre & extérieurs	4,02	0,60		
Menuiseries extérieures écoles	1,15	0,33		
Elementaire Abbaye (bât., réseaux, cour)		0,31	0,73	0,78
Rénovation école de Belleville				0,49
Ecole de Moulon (protection solaire, jeux ext.)				0,28
Ecole Feuillarde - Plaine				0,23
Nouveau CTM route de Chateaufort	0,59	0,50	2,41	1,69
Services municipaux 9 square de la Mairie			0,05	1,06
Abords services municipaux et accessibilité				0,49
Ancienne mairie Hermitage				0,06
Aménagement ex-caserne Vallée : PM et cabinets médecins				0,04
Cabinet médical Abbaye + ascenseur				0,03
Piscine de Moulon	12,54	7,48	4,32	0,47
Rénovation copro 21 rue Amodru				0,22
Sous-total travaux	20,5	11,6	10,5	9,4
TOTAL	23,2	25,5	13,0	12,0
<i>En €/habitant</i>	<i>1 057</i>	<i>1 178</i>	<i>593</i>	<i>523</i>

UN FINANCEMENT SAIN DES INVESTISSEMENTS

✓ Les **91,3 M€** d'investissements des 6 dernières années ont été en premier lieu couverts par :

- des ressources directement liées à ces investissements : **39,4 M€**

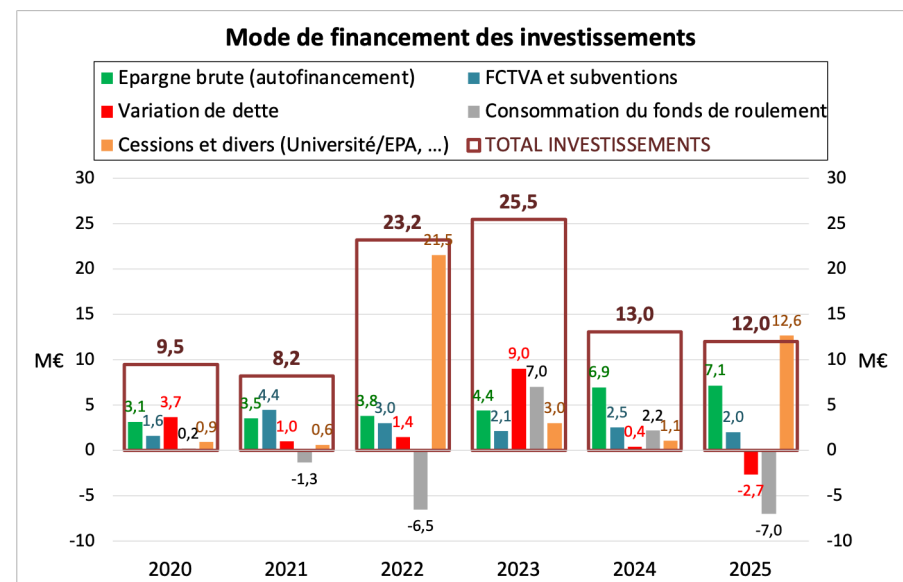
- Remboursement de la piscine : 24,7 M€.

- Subventions et fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 14,7 M€.

- des cessions d'actifs : **13,6 M€**.

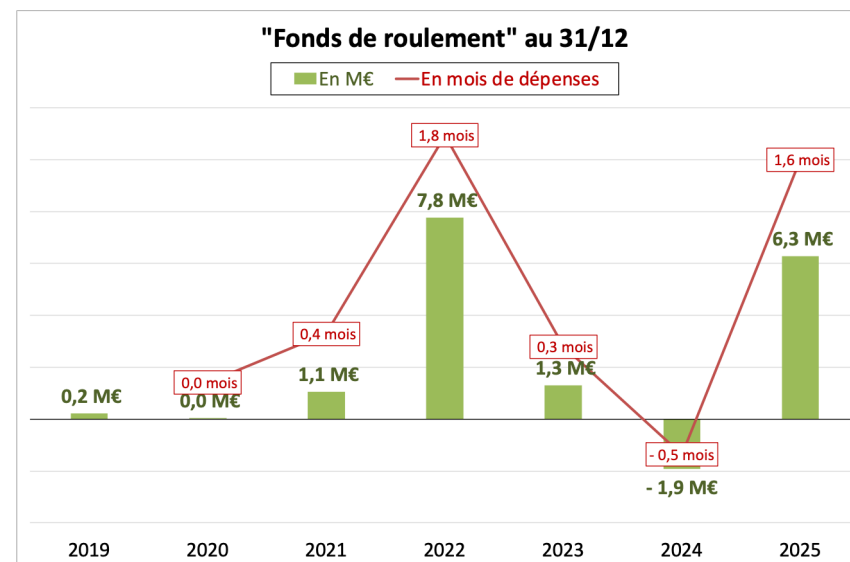
✓ Le haut niveau d'épargne a permis de limiter l'appel à l'emprunt : **27,3 M€** ont été mobilisés depuis 2020, générant, après déduction des remboursements, **une augmentation de dette de 11,9 M€ en 6 ans**.

- 10 M€ de ces emprunts ont permis l'achat de la galerie de Chevry et sont donc gagés par les loyers facturés.



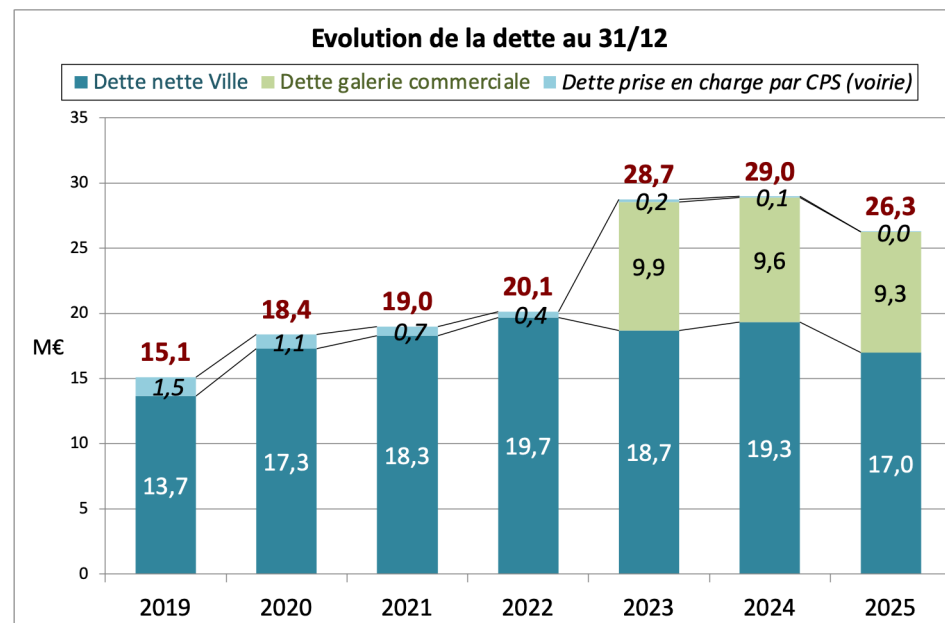
LA VOLONTE DE NE PAS ALIMENTER UN EXCEDENT EXCESSIF

- ✓ Une collectivité n'a pas vocation à dégager des excédents substantiels et/ou durables. En effet :
 - Sauf cas particuliers, il lui est interdit de placer sa trésorerie.
 - Une telle situation reflèterait un excès d'emprunt et/ou de fiscalisation et/ou des défaillances dans la programmation des investissements.
- ✓ La Ville s'attache donc à adosser au mieux recettes et dépenses **afin de minimiser ses excédents**. Le « fonds de roulement », notion voisine de la trésorerie (ou excédent cumulé de clôture) est piloté autour de 0.
- ✓ 2 exercices récents ont fait exception :
 - En 2022, afin de protéger sa trésorerie, la Ville avait obtenu que les remboursements de la construction de la piscine interviennent en amont des dépenses.
 - En 2025, les 12,3 M€ de cessions (Résidence Faverolle, gendarmerie de la Vallée) n'ont pas été intégralement consommés. **6,3 M€ d'excédent** ont été enregistrés en fin d'exercice. Ils assureront le financement de dépenses de 2026.



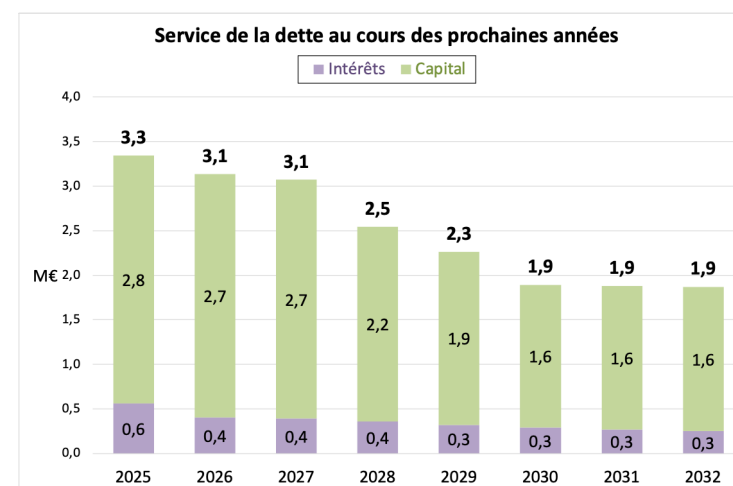
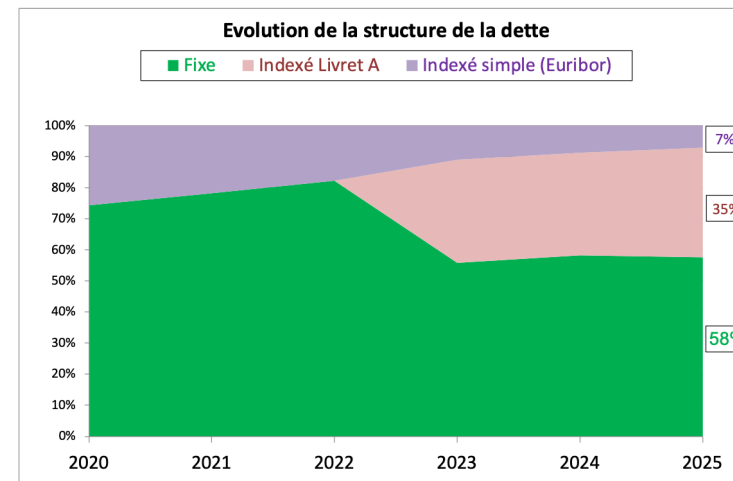
UNE DETTE NETTE EN LEGERE CROISSANCE DEPUIS 6 ANS

- ✓ Fin 2025, la dette bancaire s'élevait à **26,3 M€**.
 - **17,0 M€** nets des 9,3 M€ de capital restant dû sur l'emprunt de la galerie commerciale de Chevy.
 - Soit une augmentation de **3,3 M€** au cours du précédent mandat.



UNE DETTE ESSENTIELLEMENT A TAUX FIXE OU INDEXEE SUR LIVRET A

- ✓ A la fin des années 2010, en amont du resserrement monétaire de la BCE (mi-2022), la structure de la dette, jusqu'alors paritaire, fut réorientée vers le fixe, lequel compose désormais **58%** de l'encours.
- ✓ Tous les emprunts récents ont été conclus en fixe, sauf un : **celui de 10 M€ affecté à la galerie de Chevry, qui porte intérêt à Livret A + 0,35%, soit 1,85% actuellement.**
- ✓ Les 7% de dette à taux variable sont assis sur des « Euribor », taux interbancaires classés « 1A » (c'est-à-dire non risqués) dans l'échelle de risque officielle qui va de « 1A » à « 6F ».
 - Index administrés de fait car étroitement corrélés aux taux d'intervention de la BCE.
- ✓ Le service de la dette en place est majoritairement constitué de capital (désendettement) eu égard à un taux d'intérêt moyen modéré ($\approx 2\%$). Il ne présente pas de pic et va décroître à compter de 2028.



UNE DETTE PROPORTIONNEE AUX MOYENS DE REMBOURSEMENT

- ✓ **26,3 M€ de dette** = 1 135 €/habitant
 - Moyenne de la strate = 974 € (fin 2024).
 - **Mais attention, un tel ratio, si usuel soit-il, ne dit rien de la capacité de remboursement.**
- ✓ **Au plan financier, la question est de savoir si la dette est dimensionnée à son principal moyen de remboursement - l'épargne brute -.**

→ **Ratio de Capacité de désendettement** = encours de dette / épargne brute, exprimée en années.

Echelle de lecture

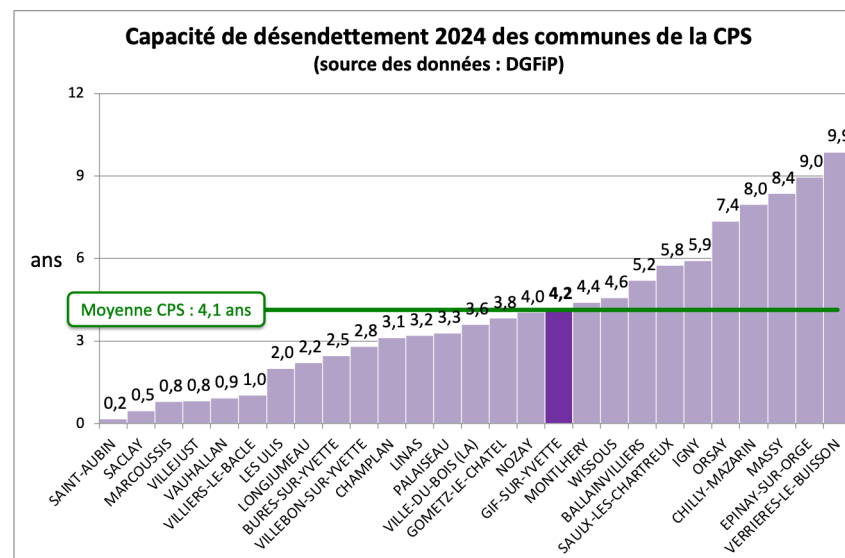
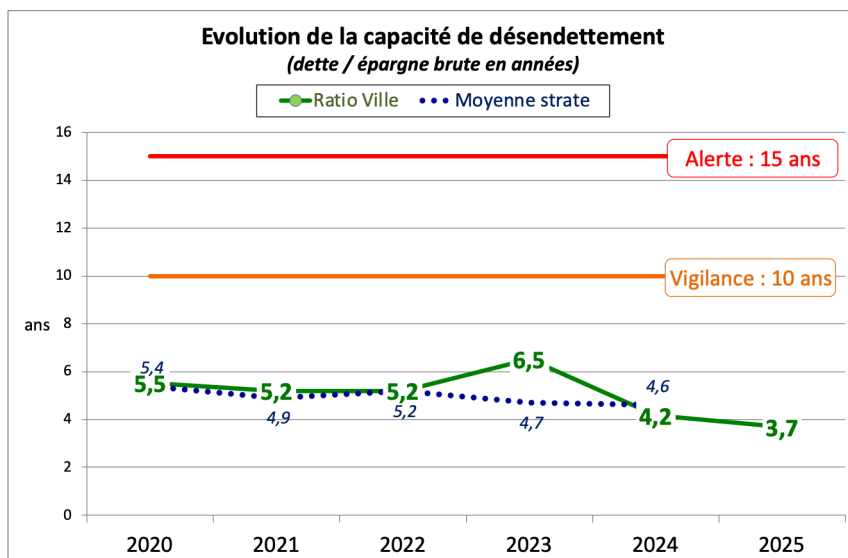


UNE DETTE PROPORTIONNEE AUX MOYENS DE REMBOURSEMENT

✓ 26,3 M€ (dette nette) / 7,1 M€ (épargne brute) = **3,7**.

→ il faudrait **3,7 ans** à la Ville pour se désendetter avec une épargne brute maintenue au niveau de 2025 → ratio satisfaisant dès lors qu'il demeure très inférieur à la durée de vie moyenne résiduelle des équipements réalisés (30 à 40 ans).

✓ En 2024, à 4,2 ans, Gif ressortait dans la moyenne des communes de la CPS qui, toutes affichaient un ratio acceptable.



POINTS SAILLANTS DE L'ANALYSE RETROSPECTIVE

- ✓ De 2020 à 2025, les dépenses de fonctionnement se sont montrées évolutives, en lien avec le développement de la Ville (+6,6%/an en moyenne). Elles n'en ont pas moins été contenues nettement sous les recettes (+8,4%/an), dopées par la bonne tenue des bases de taxe foncière issue du Plateau de Moulon, l'éligibilité récente aux concours nationaux et régionaux de péréquation (DSU, FSRIF), ...
- ✓ En conséquence, l'épargne brute a plus que doublé en 6 ans pour atteindre 7,1 M€ en 2025. Elle draine 18,4% des recettes nettes de fonctionnement, un ratio nettement supérieur aux moyennes de la strate et du territoire CPS ainsi qu'aux planchers usuellement considérés (alerte : 7% / vigilance : 10%).
- ✓ Le taux consolidé de taxe foncière, principale ressource de la Ville (55% du total), après 16 années de stabilité, se situe dans la moyenne du territoire CPS, 15% sous la moyenne nationale.
- ✓ En 6 ans, Gif a investi 91,3 M€, soit 750 €/habitant/an, un ratio supérieur de 60% à la moyenne de la strate.
- ✓ La dette nette y a peu contribué. Elle n'a augmenté que de 12,6 M€ sur la même période, voire de 3,3 M€ déduction faite de l'emprunt affecté à l'achat de la galerie marchande de Chevy dont le service est gagé par le loyer facturé.
- ✓ Fin 2025, les 26,3 M€ de dette équivalent à 3,7 ans d'épargne brute, ratio solide au regard de la durée des principaux équipements réalisés (plusieurs décennies), des moyennes disponibles (4 à 5 ans) ou encore des plafonds usuellement considérés (alerte : 15 ans / vigilance : 10-12 ans).

PARTIE 2
Cadre de la prospective financière 2026-2032

PRESENTATION

✓ **Objectif** : détermination de la capacité d'investissement à l'horizon 2032 au regard des perspectives d'évolution des recettes et du degré de maîtrise du fonctionnement.

✓ **Cheminement** → 2 scénarios de recettes :

- **Scénario 1** : projection à droit et arbitrages d'Etat constants.
- **Scénario 2** : dégradation de plusieurs hypothèses de recettes en lien notamment avec une accentuation de la pression de l'Etat sur les finances locales.
- Appréciation en parallèle de la sensibilité de la capacité d'investissement à l'évolution des dépenses de fonctionnement.

✓ **Hypothèses-clefs du Scénario 1** :

- Inflation moyenne : 1,8%/an en moyenne.
- Dépenses de fonctionnement nettes (intégrant l'esquisse de BP établie à ce jour) :
 - Personnel : inflation + 0,7/0,8% de 2026 à 2028, avec en sus, en 2026-2027-2028, l'impact des relèvements de cotisations CNRACL (0,8 point/an, soit +0,16 M€/an)
 - Autres charges : inflation + 3,7% en 2026, puis inflation + 0,2%/an.
- Evolution des bases de taxe foncière :
 - Majoration forfaitaire calée sur l'inflation N-1 : 0,8% en 2026, puis 1,8%/an.
 - Variation physique : +1%/an (≈ +0,2 M€/an) + 350 k€ de produit issu de Kadans (programme tertiaire du Plateau de Moulon).

PRESENTATION

✓ Hypothèses-clefs du Scénario 1 (suite) :

- Taux fiscaux (TFB, THRS, TFNB) : stables.
- Droits de mutation : stabilisation tendancielle autour de la moyenne des 12 dernières années → **1,22 M€.**
- Intégration des dispositions inscrites au projet de loi de finances 2026 et réactivation du « dilico » en 2027 au niveau de 2025 (-117 k€ restitués à 90% en 3 ans).
- Dotations d'Etat : -1 M€ d'ici 2032.
- Investissement : Réalisation des opérations identifiables à ce jour :
 - 2026 : **13,1 M€ (projet de budget)**
 - 2027-2032 : **6,4 M€/an d'investissements courants + enveloppe non affectée de 20 M€ nets sur 6 ans.**
- Emprunts nouveaux : **calibrés pour équilibrer les comptes prévisionnels à fonds de roulement nul, négociés sur 15 ans au taux d'intérêt moyen de 3,75%.**

INDICATEURS CIBLES DE SOLVABILITE

Bornes prudentes (au regard des standards) en raison des aléas pendants, dont l'incertitude sur l'intensité et les canaux de l'association des collectivités au redressement des finances publiques nationales.

→ 2 ratios-cibles :

$$\checkmark \text{ Taux d'épargne brute } = \frac{\text{Epargne brute}}{\text{Recettes nettes de fonctionnement}}$$

- **Plancher assigné : 11%**
- Rappel : **18,4%** en 2025.

$$\checkmark \text{ Capacité de désendettement } = \frac{\text{Encours de dette nette}}{\text{Epargne brute}}$$

- **Plafond assigné : 8 ans**
- Rappel : **3,7 ans** en 2025.

CONTEXTE MACROECONOMIQUE CROISSANCE ECONOMIQUE FRANCAISE

- ✓ **La croissance économique française**, après +1,1% en 2024, devrait s'établir à **+0,9%** en 2025 (source Banque de France – décembre 2025), précisément ce qu'avait anticipé le Gouvernement en loi de finances.
 - Son principal moteur reste la consommation des administrations publiques (+1,4%).
 - La sphère privée, refroidie par l'incertitude fiscale prolongée, se montre attentiste. Du fait de l'envolée du taux d'épargne à près de 19%, la consommation des ménages est quasi-atone (+0,4%), de même que l'investissement des entreprises (+0,1% après -1,6% en 2024). Quant aux exportations nettes, elles auraient reflué de -0,7%.

- ✓ *Jusqu'à début mars, 2026 s'annonçait sous des auspices comparables* : la Banque de France escomptait une croissance de **+1,0%**. **Le Gouvernement a bâti son projet de loi de finances sur cette base.**
 - Croissance reposant sur un léger rebond de la consommation des ménages (+0,8%), des exportations nettes (+0,3%) et de l'investissement privé (+1,2%), lesquels viendrait suppléer l'investissement public (-1,9% en année d'élections locales).
 - **La guerre en Iran, de par l'inflation des prix énergétiques et l'incertitude économique qu'elle occasionne, est susceptible de ralentir la croissance. L'effet en est inquantifiable à ce jour.**

- ✓ En tout état de cause, avant-même cet événement, les différentes prévisions n'entrevoient guère d'embellie . La croissance française devrait rester voisine de 1%, affectée à court terme par l'instabilité politique et budgétaire.

Croissance française récente et projections (antérieures à mars 2026)

	2023	2024	2025	2026 prev	2027 prev	2028 prev
Selon Banque de France (déc. 25)	1,1%	1,1%	0,9%	1,0%	1,0%	1,1%
Selon Gouvernement (PLFI 26)				1,0%	1,2%	1,3%

CONTEXTE MACROECONOMIQUE INFLATION FRANCAISE

- ✓ **L'inflation française (« IPCH »)**, après 3 années d'accélération sous l'impulsion des prix énergétiques et alimentaires, a nettement reflué en 2025, à **0,9%**.
 - La France est d'assez loin le pays de la zone euro où ce taux a été le plus modéré (Allemagne ≈ 2,0%, Espagne ≈ 3,0%, Italie ≈ 1,2%, Pays-Bas ≈ 2,5%, ...).

- ✓ **Jusqu'en mars 2026, aucune tension n'était anticipée à moyen terme:**
 - Gouvernement et Banque de France anticipaient **1,3% en 2026**, puis **une remontée vers 1,8%**, à proximité de l'objectif de la BCE (à l'échelle de la zone euro), soit 2,0%.

Inflation française (IPCH) récente et projections (antérieures à mars 2026)

	2023	2024	2025	2026 prev	2027 prev	2028 prev
Selon Banque de France (déc. 25)	5,7%	2,3%	0,9%	1,3%	1,5%	1,8%
Selon Gouvernement (PLFI 26)				1,3%	1,8%	1,8%

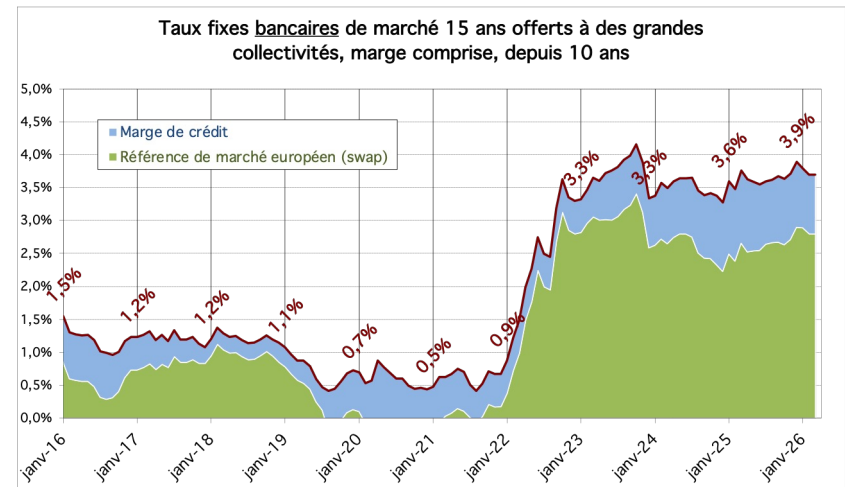
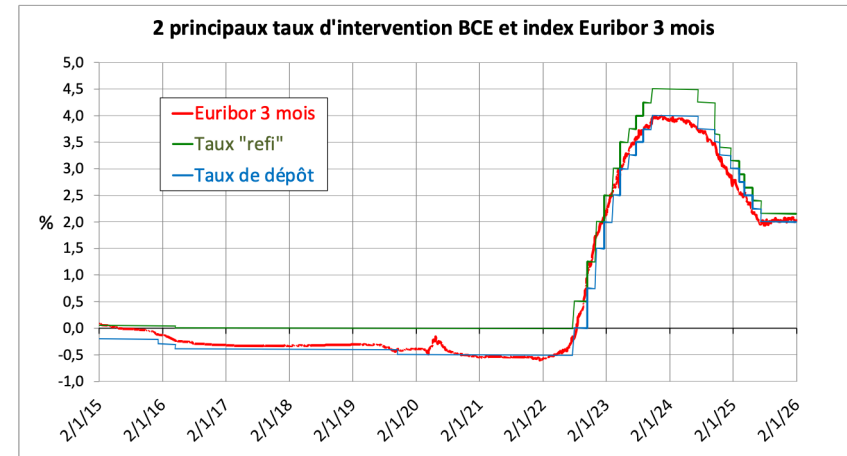
- **La perspective d'une nouvelle crise énergétique rebat évidemment les cartes, mais dans des proportions et sur une durée impossibles à estimer à ce jour.**
 - Mi-mars, les prix du gaz et du pétrole se sont tendus d'environ 50%, partant il est vrai d'un niveau au plus bas des 5 dernières années. Les prix, dans l'environnement franco-français de retour à une production normale de nucléaire, de l'électricité, ont moins réagi.
 - Les prix d'achat à terme (2028 et au-delà), de leur côté, ont peu varié, traduisant une anticipation (à confirmer ...) de relative brièveté de la crise. Pour une large part, les achats des collectivités reposent sur ces prix à terme.

→ Hypothèse est retenue ici d'une inflation rehaussée à **1,8% dès 2026**, se poursuivant au même rythme au-delà.

CONTEXTE MACROECONOMIQUE

TAUX D'INTERET

- ✓ Début 2024, prenant acte de la désinflation consécutive à l'apaisement de la crise énergétique, la BCE **entama un cycle de décrue de taux directeurs qu'elle avait vigoureusement relevés auparavant (+4,5 points en 18 mois). Ceux-ci sont revenus autour de 2%.**
 - Les taux directeurs déterminent les taux variables (index « Euribor »).
- ✓ Les taux fixes dépendent des anticipations de taux variables et, via la marge qui leur est appliquée, du crédit de la France. Eu égard au contexte politico-budgétaire, celui-ci s'est nettement dégradé depuis 2 ans. Aussi les emprunteurs français n'ont-ils pas pleinement bénéficié de la détente initiée par la BCE.
 - En moyenne, au cours des 3 derniers mois, une collectivité en bonne santé financière telle Gif obtenait sur 15 ans un taux de l'ordre de **3,75%**.
- ✓ **Le sursaut des anticipations d'inflation occasionné par la crise iranienne entraîne depuis début mars un rebond des anticipations de taux directeurs et donc, mécaniquement des taux fixes, à ce stade encore modéré (+0,25 point), mais à surveiller.**

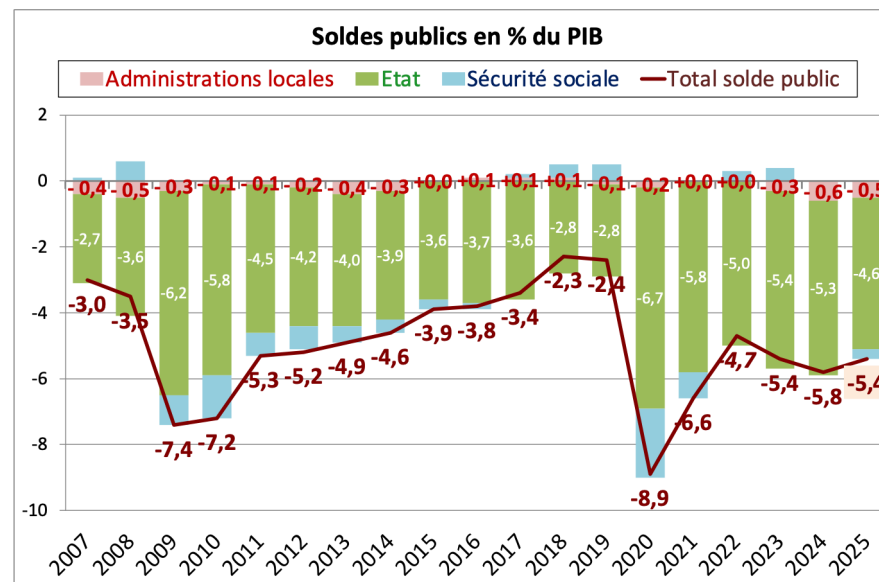


CONTEXTE DE FINANCES PUBLIQUES NATIONALES

Rappel : la notion de « solde public »

- ✓ Le « solde public », objet des engagements européens, correspond au flux net d'endettement public de l'année.
 - Flux net = emprunt – remboursement.
 - Public = Etat + sécurité sociale + collectivités locales
 - Une collectivité qui s'endette, même si elle respecte les règles d'équilibre budgétaire qui lui sont applicables, contribue aux déficits publics et vice-versa.
- ✓ La dette publique est l'agrégation des déficits publics successifs.

- ✓ Le solde public français, revenu sous 3% en 2018-2019, s'est creusé depuis la crise sanitaire, puis **stabilisé autour de 5%-6% du PIB**, loin des 3% du PIB qui, s'ils perdurent, exposent à des sanctions européennes,
 - Etant entendu que l'engagement est de tendre vers un quasi-équilibre.
- ✓ Longtemps proches de l'équilibre, **les collectivités dégagent depuis 2 ans un déficit de 0,5%/0,6%**, s'expliquant en partie par la fin du cycle municipal.



CONTEXTE DE FINANCES PUBLIQUES NATIONALES

- ✓ **La dette publique approche 116% du PIB.**
 - En vertu des engagements européens, il convient de tendre vers **60%** maximum via une diminution du ratio d' au moins 1 point/an.
 - **Les collectivités, dont la dette est adossée à des investissements, ne pèsent que 8% du total**

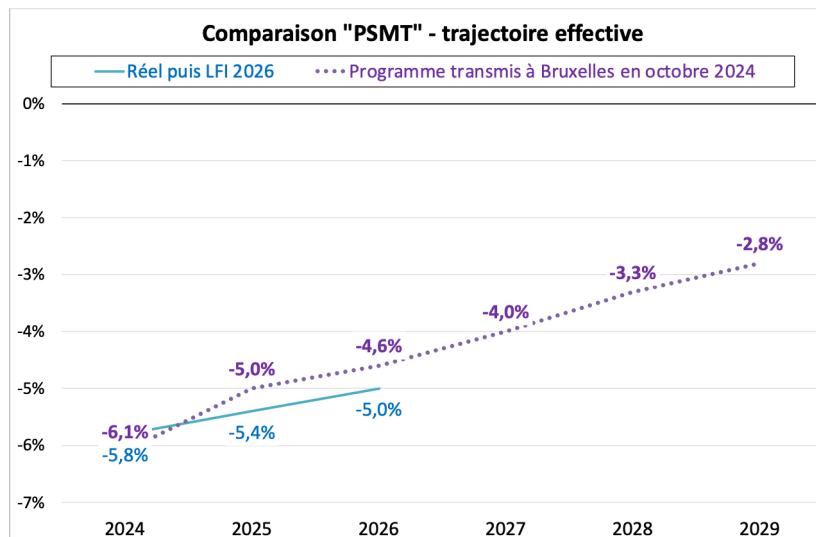
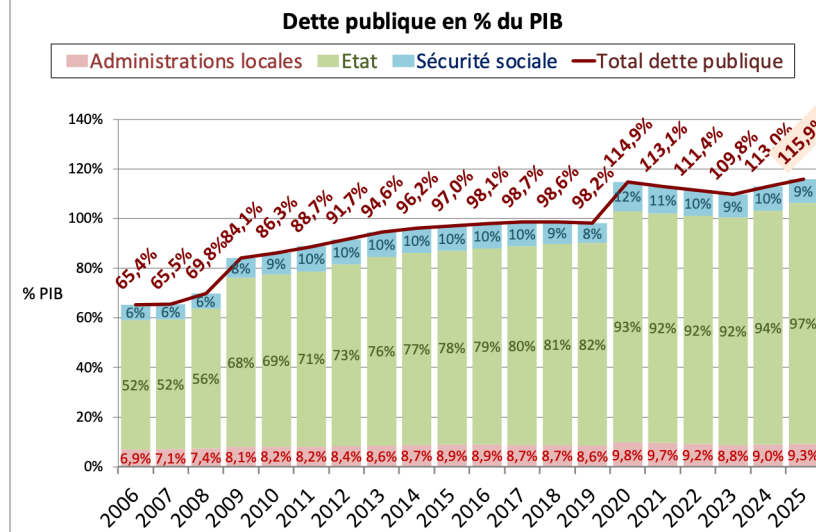
- ✓ **Début 2025, la France avait fait avaliser par l'UE un plan de retour sous les 3% d'ici 2029 (dit « PSMT »).**

- ... sous-entendant **une participation des collectivités sous la forme d'une maîtrise du fonctionnement (inflation - 0,5%)** et d'une modération des investissements.

→ L'Etat, malgré plusieurs tentatives, n'est pas parvenu à imposer des sanctions aux collectivités en cas de dépassement.

- La résorption du solde public est d'ores et déjà **en retard de 0,4 point sur la trajectoire** : $\Delta \approx 12$ Mds € en 2026 et en 2026.
- Besoin de résorption d'ici 2029 : **70 Mds €**

→ Des efforts substantiels restent à consentir, auxquels les collectivités (20% de la dépense publique) seront inévitablement associées.



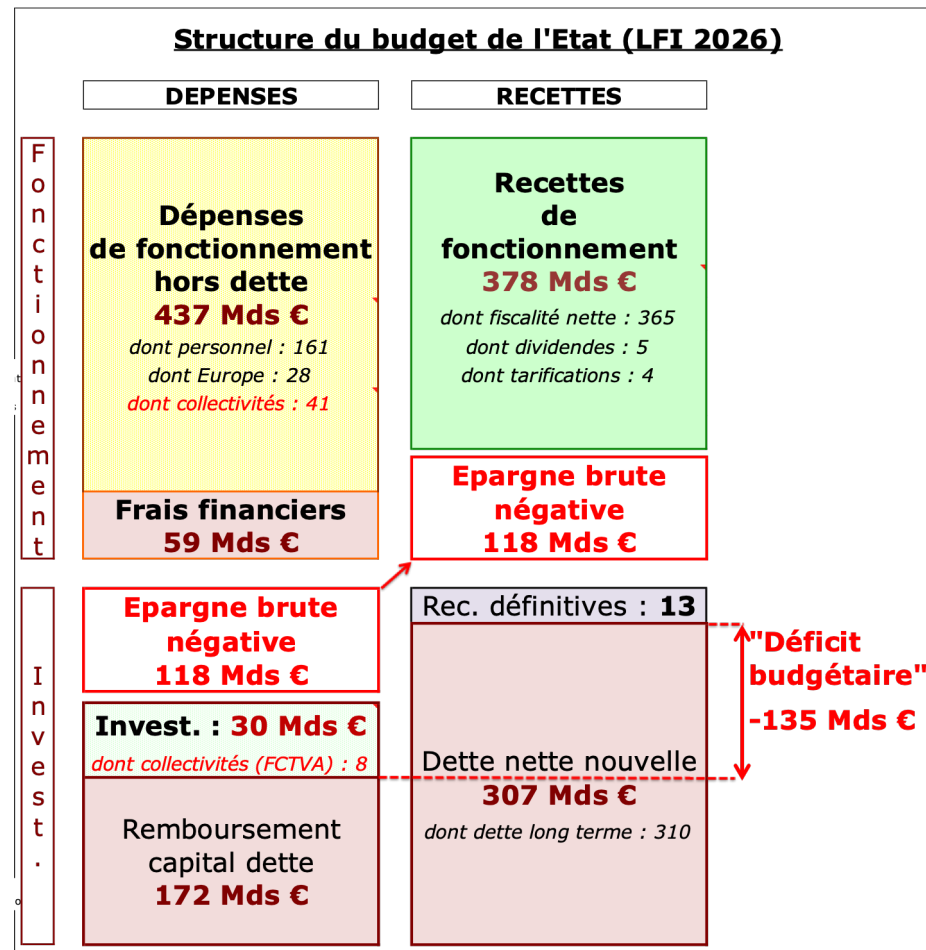
CADRE DE LA LOI DE FINANCES 2026

- ✓ Le déficit public est projeté à **5,0%** du PIB en 2026 :
 - dont 4,7 % relevant de l'Etat (déficit budgétaire = 135 Mds €),
 - l'amélioration par rapport à 2025 provenant de la sécurité sociale et des collectivités.

Solde public 2025-2026 selon LFI 2026

	2025	2026	Δ
Etat	-4,6%	-4,7%	-0,1%
Sécurité sociale	-0,3%	+0,1%	+0,4%
Collectivités	-0,5%	-0,4%	+0,1%
Total	-5,4%	-5,0%	+0,4%

- ✓ L'Etat conserve une épargne brute fortement négative (-118 Mds €).
 - Respecter les règles d'équilibre applicables aux collectivités le contraindrait à un effort de 277 Mds € en fonctionnement (ex. : TVA multipliée par 2,3).



LOI DE FINANCES POUR 2026

PRINCIPALES DISPOSITIONS INTERESSANT GIF

✓ Contexte

- En projet de loi de finances, le Gouvernement envisageait une contribution des collectivités à hauteur **de 4 à 6 Mds € selon le périmètre considéré**.
- Le contexte politique l'a contraint à des concessions ramenant l'effort à **1,5 à 3 Mds € nets**, les départements, eu égard à leur situation financière, bénéficiant de mesures d'exemption.
- Plusieurs ponctions sur les communes ont disparu du texte en final – au premier rang desquelles le quasi-triplement du prélèvement dilico. Il est toutefois permis de penser que ce ne soit là qu'un sursis ...

Effort net attendu des collectivités : comparaison PLFI - LFI 2026

	PLFI 2026	LFI 2026
Fractions de TVA		
Ralentissement des fractions de TVA	≈ 0 en 2026	Retrait
Re-transformation de la TVA-DGF régionale en DGF figée	≈ 0 en 2026	Retrait
Fonds de sauvegarde départements	+0,3 Md €	+0,6 Md €
Concours d'investissement		
Restrictions de FCTVA	-0,7 Md €	-0,4 Md €
Baisses de dotations d'investissement (DSIL)	-0,2 Md €	-0,3 Md €
Fiscalité et compensations fiscales		
Transfert de la taxe sur les logements vacants en zone tendue		+0,3 Md €
Ponctions sur compensation réforme TP	-0,5 Md €	-0,6 Md €
Ponction sur la compensation d'abattements industriels	-1,2 Md €	-0,7 Md €
Dilico		
Prélèvement dilico 2026	-2,0 Mds €	-0,7 Mds €
Remboursement dilico 2025	+0,3 Md €	+0,3 Md €
Sous-total 1	-4,0 Mds €	-1,4 Mds €
Nouveau relèvement cotisations CNRACL	-1,3 Md €	-1,3 Md €
Réduction fonds vert	-0,5 Md €	-0,3 Md €
Total 2	-5,8 Mds €	-3,0 Mds €

LOI DE FINANCES POUR 2026
PRINCIPALES DISPOSITIONS INTERESSANT GIF
« DILICO »

- ✓ **Intention initiale du Gouvernement inscrite au PLFI :**
 - Quasi-triplement du prélèvement global sur les communes (720 M€ vs 250 M€ en 2025) + modifications de critères de calcul.
→ **Gif aurait été prélevée de 651 k€.**
 - ... **sans garantie de récupération** : la restitution intervenait à hauteur de 80% (et non plus 90%), en 5 ans (et non plus 3), **sous condition de maîtrise par les collectivités de leurs dépenses rapportées au PIB (...).**

- ✓ **Texte final : Exemption des communes en 2026.**
 - Le prélèvement, ramené à 740 M€ (1 000 M€ en 2025) touche :
 - les régions : 350 M€ (+40%)
 - les départements : 140 M€ (-36%)
 - les EPCI : 250 M€ (idem 2025) → La CPS supporte à nouveau un prélèvement de 2,0 M€ cette année.
 - La restitution de 30% du prélèvement 2025 n'est pas remise en cause → **+32 k€ à Gif.**

- ✓ **La faveur consentie aux communes est présentée comme circonscrite à 2026 ...**
 - Le Scénario 1 postule la réactivation du dilico en 2027 pour son montant de 2025 (-106 k€) et une restitution de 90% en 3 ans (modèle millésime 2025).

LOI DE FINANCES POUR 2026

PRINCIPALES DISPOSITIONS INTERESSANT GIF

DOTATION D'ETAT PERCUES EN FONCTIONNEMENT

✓ Dotation globale de fonctionnement (1,7 M€ en 2025) :

- Traditionnellement, l'enveloppe nationale de DGF du bloc communal est stable. Néanmoins, entre 2023 et 2025, l'Etat l'a majorée afin de financer lui-même l'essentiel de la hausse des concours de péréquation → **La dotation forfaitaire des communes du profil de Gif a été ponctuellement peu écrêtée (-88 k€ en 3 ans).**
- **Mesure LFI 2026 : Retour à la stabilité de l'enveloppe nationale → C'est à nouveau aux communes « favorisées » comme Gif qu'il revient de financer la hausse de la péréquation → L'écrêtement devrait désormais avoisiner -150 k€/an cumulatifs.**
 - La hausse mécanique de la dotation de solidarité urbaine (≈ +10 à +20 k€/an) et la hausse de population projetée d'environ 1 500 habitants (+160 k€) ne compenseront pas cet effet.

✓ Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (45 k€ en 2025) :

- Mesure LFI 2026 : Déjà ponctionnée de 11 k€ en 2024 et de 211 k€ en 2025, la « DCRTP » va **disparaître en 2026.**

✓ Autres dotations (compensations fiscales, FCTVA, titres sécurisés) :

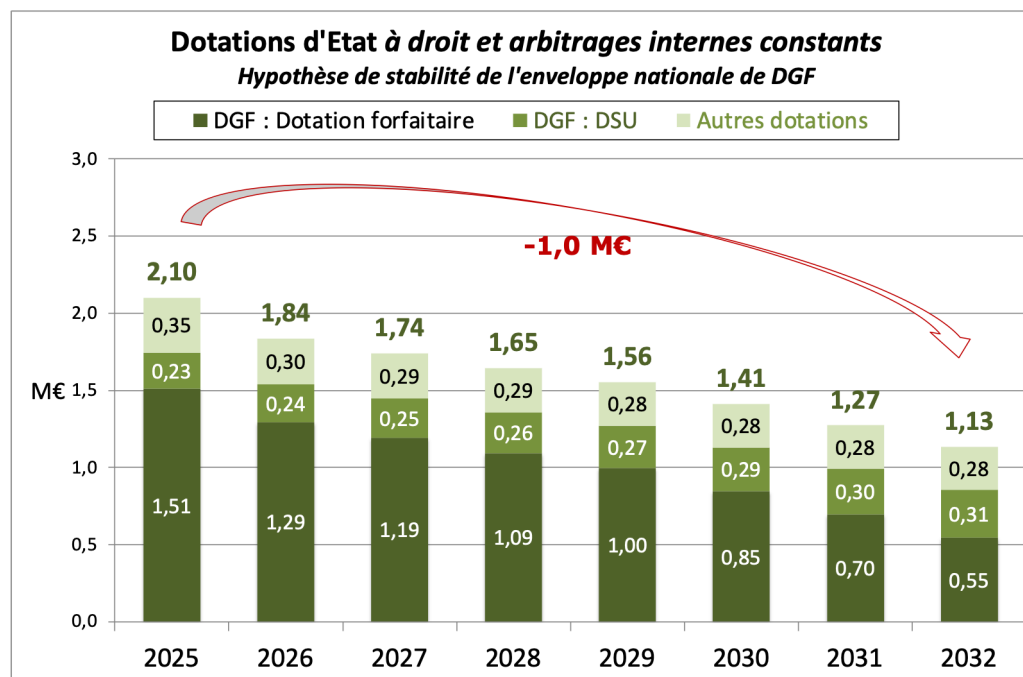
- LFI 2026 : Erosion des compensations fiscales -10 k€/an, stabilité des autres composantes.

LOI DE FINANCES POUR 2026

PRINCIPALES DISPOSITIONS INTERESSANT GIF

DOTATION D'ETAT PERCUES EN FONCTIONNEMENT

- ✓ **1,0 M€ de dotations seraient perdues d'ici 2032 à droit et arbitrages constants au sein de l'enveloppe des concours aux collectivités.**
 - Sous réserve que l'Etat ne réduise pas l'enveloppe nationale de DGF comme il le fit entre 2014 et 2017 ...



LOI DE FINANCES POUR 2026

PRINCIPALES DISPOSITIONS INTERESSANT GIF

CONCOURS D'ETAT EN INVESTISSEMENT

✓ « Fonds vert »

- Nouvelle réduction en 2026 de ce fonds dédié au financement d'actions de transition écologique : -27% après -42% en 2025 → **0,84 Md €**

Evolution du fonds vert depuis sa création (autorisations d'engagement)

LFI 2023	LFI 2024	LFI 2025	LFI 2026
2,00 Mds €	2,00 Mds €	1,15 Md €	0,84 Md €

✓ Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)

- Principal concours d'investissement alloué aux communes non rurales, affecté par les préfets.
- Nouvelle réduction en 2026 : -48% après -26% en 2025 → **220 M€**
 - Argument : adossement au cycle électoral, redressement à attendre en seconde partie de mandat.

Evolution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) (en autorisations d'engagement)

2023	2024	2025	2026
570 M€	570 M€	420 M€	220 M€

✓ Fonds de compensation de la TVA

- Inchangé en 2026 → Le Gouvernement n'a pas réitéré sa tentative de réduction du taux de 16,4% à 14,9%, repoussée lors de l'examen du PLFI 2025.
- Seule évolution : perception par les agglos telle la CPS repoussée de l'année n à l'année n+1 des investissements.

LOI DE FINANCES POUR 2026

PRINCIPALES DISPOSITIONS INTERESSANT GIF

MESURES FISCALES

✓ Transfert aux communes situées en zone tendue du logement de la taxe d'Etat sur les logements vacants (2027)

- En zone tendue du logement (définie par décret, dont fait partie Gif), **une taxe sur les logements vacants (TLV)** s'applique, qui **revient à l'Etat**.
- Caractéristiques :
 - Logements imposables : ceux qui, au 1^{er} janvier sont vacants depuis au moins un an.
 - Assiette : celle de la TH.
 - Taux : 17% en année 1, 34% à partir de l'année 2.
- **En 2027, cette taxe, renommée « taxe sur la vacance de locaux d'habitation » (« TVLH ») sera transférée aux communes.**
 - Les taux de 17% / 34% pourront alors être majorés sur délibération jusqu'à 30% / 60%.

→ Faute d'accès au montant aujourd'hui collecté par l'Etat à Gif, la recette est négligée dans les projections post-2026.

✓ (Nouveau) report de la mise à jour des valeurs locatives cadastrales : 2028 → 2031

- Mise à jour au vu des loyers effectifs et non plus de 1970 programmé de longue date, sans cesse repoussée (sauf locaux professionnels ré-évalués en 2017).
- Réforme qui s'opèrerait à produits constants sur la TH, la TFB et la TEOM.

AUTRES HYPOTHESES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT NETTES DU SCENARIO 1 FISCALITE DIRECTE

✓ Taxe sur le foncier bâti (22,7 M€ en 2025)

- Majoration forfaitaire nationale des bases : **+0,8% en 2026 (acté), puis 1,8%/an.**
 - Rappel : majoration N = Inflation annuelle en glissement de novembre N-1.
 - Variation physique des bases :
 - **+1,0%/an** (moyenne récente hors Servier.
 - Produit Kadans en sus : 350 k€, soit **400 k€** après coefficient correcteur)
 - Taux : inchangé.
- **Evolution moyenne projetée 2032/2025 : +2,9%/an.**

✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (0,3 M€ en 2025)

- Majoration forfaitaire des bases : Idem TFB.
 - Variation physique des bases : 0%.
 - Taux : Inchangé + pas d'instauration de la majoration autorisée de 5% à 60%.
- **Evolution moyenne projetée 2032/2025 : +1,7%/an.**

✓ Taxe sur le foncier non bâti (0,1 M€ en 2025)

- Majoration forfaitaire des bases : Idem TFB.
 - Variation physique des bases : 0%.
 - Taux : Inchangé.
- **Evolution moyenne projetée 2032/2025 : +1,7%/an.**

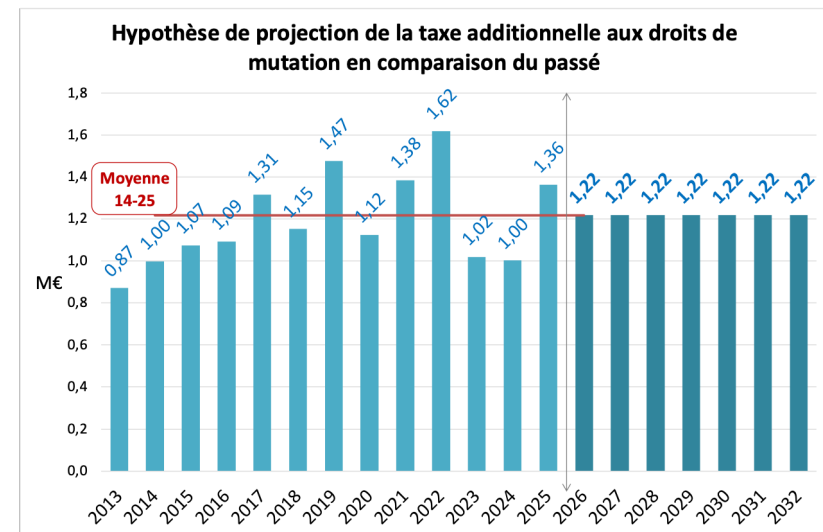
AUTRES HYPOTHESES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT NETTES DU SCENARIO 1 FISCALITE INDIRECTE

✓ Droits de mutation (1,36 M€ en 2025)

- Hypothèse de retour en 2026 à la moyenne de longue période
- Soit **1,22 M€/an en tendance.**

✓ Taxe de séjour (0,1 M€ en 2025)

- Hypothèse : +3%/an.



✓ Accise sur l'électricité (0,7 M€ en 2025)

- Rappels :
 - Reversement par l'Etat aux communes d'une part de l'accise nationale.
 - Montant indexé sur l'inflation n-1 et sur l'évolution de la consommation locale entre n-3 et n-2, en vive croissance récente à Gif (+24% en 2 ans).
 - Hypothèses retenues :
 - Inflation n-1 : 0,8% en 2026, puis 1,8%/an
 - Consommation électrique à Gif : +2%/an.
- **Evolution moyenne projetée : +3,7%/an.**

AUTRES HYPOTHESES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT NETTES DU SCENARIO 1 DIVERS

✓ Dotation de solidarité CPS (0,4 M€ en 2025)

- Contexte : Les principales recettes de la CPS (fractions de TVA nationale, dotations) sont affectées par les dernières lois de finances et ponctionnées par le « dilico »
→ Hypothèse de **stabilité tendancielle** de la « DSC » sur la période 2026-2032.

✓ Fonds de solidarité de la région Ile-de-France (0,4 M€ en 2025)

- Rappels :
 - Gif attributaire pour la 1^{ère} fois en 2025, mais en lisière d'éligibilité → risque statistique de perte chronique, a fortiori dans un contexte d'évolution rapide des bases de TFB (dopant le potentiel financier, principal critère de calcul).
 - Année perte : amortisseur de 50% de la dotation pleine.
- Hypothèse : perte d'éligibilité 1 an sur 2 → dotation moyenne = 3/4 d'une année d'éligibilité = **0,3 M€**.

✓ Produits de tarification (4,8 M€ en 2025)

- Hypothèse : Evolution selon l'inflation : **+1,8%/an.**

✓ Loyers perçus + charges (2,0 M€ en 2025)

- Hypothèse : Evolution selon l'inflation : **+1,8%/an.**

AUTRES HYPOTHESES DE RECETTES DE FONCTIONNEMENT NETTES DU SCENARIO 1 DIVERS

✓ **Subvention de fonctionnement perçues (2,9 M€ en 2025, dont CAF : 2,4 M€)**

- Subventions CAF : -0,25 M€ en 2026, puis +0,12 M€ en 2027, puis +1,8%/an
- Autres composantes : stables globalement.

✓ **Autres recettes non détaillées**

- **Entre 0% et +1,8%/an** selon les fractions.

✓ **Prélèvement au titre du fonds de péréquation intercommunal et communal (-0,5 M€ en 2025)**

- Evolution prévisible : **-2%/an jusqu'en 2028, puis stabilité.**

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

SYNTHESE SUR LES RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT

2 SCENARIOS

- ✓ **2 scénarios** de recettes de fonctionnement nettes sont considérés :
- **Scénario 1** : celui décrit ci-dessus, postulant que l'Etat maintiendra sans l'accentuer sa pression sur les collectivités.
 - **Scénario 2** : exercice *théorique* prenant en compte notamment la probable accentuation de la pression de l'Etat sur les collectivités → scénario 1 amendé au regard des 5 aléas *plausibles*.

- ✓ **5 aléas** :
- **Prélèvement « dilico »** : porté au niveau prévu en PLFI 2026, arrondi à **-650 k€/an**.
 - Soit le plafond de 2% des recettes réelles de fonctionnement nettes.
 - **Pas de restitution** au regard des conditions posées par l'Etat.
 - **FCTVA fonctionnement** : fin en 2027 → **-60 k€/an**.
 - **Dotation de solidarité CPS** : **-5%/an** → **-10 k€/an cumulatifs**
 - Eu égard aux ponctions nationales sur les ressources des agglos.
 - **Fonds de solidarité de la région Ile-de-France** : **perte d'éligibilité définitive** → **-274 k€/an en comparaison du Scénario 1**.
 - Conséquence possible de la rapide croissance des bases de TFB.
 - **FPIC** : **hausse de 30% du fonds, donc du prélèvement giffois** → **-140 k€/an**.
 - Imaginable en période de mise à contribution des collectivités (cf. 2014-2017 où une intensification de la péréquation horizontale avait accompagné les ponctions sur de l'Etat sur les dotations.

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

SYNTHESE SUR LES RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT

2 SCENARIOS

Scénario 1

Les recettes courantes nettes évoluent en moyenne de **1,7%/an**, au voisinage de l'inflation.

→ +5,0 M€ en 7 ans.

Scénario 2

Les recettes courantes nettes évoluent en moyenne de **1,2%/an**, soit l'inflation -0,5%.

→ +3,4 M€ en 7 ans.

Scénario 1 : Projection des recettes nettes de fonctionnement

Montants en M€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Δ/an
3 taxes directes (THRP, TFB, TFNB)	21,9	22,4	23,2	23,9	24,7	25,4	26,1	26,8	2,9%
Impôts indirects (dont droits de mutation)	2,2	2,0	2,1	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	0,5%
DSC CPS	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0%
Dotations d'Etat + FNGIR	2,7	2,4	2,3	2,2	2,1	2,0	1,8	1,7	-6,3%
Fonds de solidarité région IdF	0,4	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-4,0%
Produits de tarification et loyers	6,8	7,0	7,1	7,3	7,4	7,5	7,7	7,8	1,9%
Remboursements de charges (dont piscine)	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9%
Subventions perçues	2,9	2,6	2,8	2,8	2,8	2,9	2,9	3,0	0,5%
Autres recettes courantes	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	-5,5%
Prélèvement AC CPS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Prélèvement FPIC	-0,5	-0,5	-0,5	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,6%
Prélèvements "dilico"	-0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	0,0%
Total recettes nettes	38,8	38,5	39,5	40,4	41,3	42,2	43,0	43,8	1,7%
Variation globale		-0,8%	2,7%	2,1%	2,4%	2,0%	1,9%	2,0%	
Inflation prévisionnelle		1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%

Scénario 2 : Projection des recettes nettes de fonctionnement

Montants en M€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Δ/an
3 taxes directes (THRP, TFB, TFNB)	21,9	22,4	23,2	23,9	24,7	25,4	26,1	26,8	2,9%
Impôts indirects (dont droits de mutation)	2,2	2,0	2,1	2,1	2,1	2,2	2,2	2,2	0,5%
DSC CPS	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	-4,4%
Dotations d'Etat + FNGIR	2,7	2,4	2,2	2,0	1,9	1,7	1,5	1,3	####
Fonds de solidarité région IdF	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	####
Produits de tarification et loyers	6,8	7,0	7,1	7,3	7,4	7,5	7,7	7,8	1,9%
Remboursements de charges (dont piscine)	1,6	1,7	1,7	1,7	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9%
Subventions perçues	2,9	2,6	2,8	2,8	2,8	2,9	2,9	3,0	0,5%
Autres recettes courantes	0,5	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	-9,5%
Prélèvement AC CPS	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0%
Prélèvement FPIC	-0,5	-0,5	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	3,2%
Prélèvements "dilico"	-0,1	0,0	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	29,5%
Total recettes nettes	38,8	38,5	38,4	39,2	40,0	40,7	41,5	42,2	1,2%
Variation globale		-0,8%	-0,2%	1,9%	2,2%	1,8%	1,8%	1,8%	
Inflation prévisionnelle		1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%

**HYPOTHESES DE PROSPECTIVE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NETTES HORS INTERETS
PERSPECTIVE DE BUDGET 2026**

- ✓ **Personnel (18,6 M€ en 2025) : +3,5%, soit +0,67 M€.**
 - Dont 0,8 point (0,16 M€) relevant de la nouvelle hausse des cotisations CNRACL (34,65% → 37,65% des rémunérations brutes).

- ✓ **Achats et charges externes (9,7 M€ en 2025) : +5,5%, soit +0,52 M€**
 - Quelques hausses supérieures à l'inflation : assurance statutaire (+70 k€), entretien de bâtiments et d'espaces verts (+75 k€), CTM (+40 k€), énergie (+100 k€ par prudence), ...

- ✓ **Subventions et contributions (2,3 M€ en 2025) : -1,0%, soit -0,02 M€**

- ✓ **Autres charges (0,4 M€ en 2025) : -33 k€.**

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NETTES HORS INTERETS

AU-DELA DE 2026

✓ Le rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement est nécessairement ralenti dans le scénario 2.

Scénario 1

Scénario 2

Personnel

✓ **+2,5%/an**, majoré à **+3,3%/an** en **2027-2028** compte tenu de la poursuite programmée des relèvements de cotisations CNRACL.

✓ **+2,2%/an**, majoré à **+3,3%/an** en **2027-2028** compte tenu de la poursuite programmée des relèvements de cotisations CNRACL.

Achats et divers

✓ **+2,0%/an**

✓ **+1,5%/an**

Subventions et contributions

✓ **+1,0%/an**

✓ **+1,0%/an**

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

SYNTHESE SUR LES DEPENSES NETTES DE FONCTIONNEMENT HORS INTERETS

2 SCENARIOS

Scénario
1

Les dépenses courantes hors intérêts évoluent en moyenne de **2,6%/an**, soit **inflation + 0,8%**.

→ +6,1 M€ en 7 ans.

Projection des dépenses nettes de fonctionnement hors intérêts

Montants en M€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Δ/an
Personnel (dont CNRACL)	18,6	19,3	20,0	20,6	21,1	21,7	22,2	22,8	2,9%
Achats et charges externes	9,7	10,3	10,5	10,7	10,9	11,1	11,3	11,6	2,5%
Subventions et contributions	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	0,8%
Autres charges	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4%
Total dépenses nettes	31,1	32,3	33,1	34,1	34,8	35,6	36,4	37,2	2,6%
<i>Variation globale</i>		3,7%	2,7%	2,7%	2,3%	2,2%	2,3%	2,3%	
<i>Inflation prévisionnelle</i>		1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%

Scénario
2

Les dépenses courantes hors intérêts évoluent en moyenne de **2,3%/an**, soit **inflation + 0,5%**.

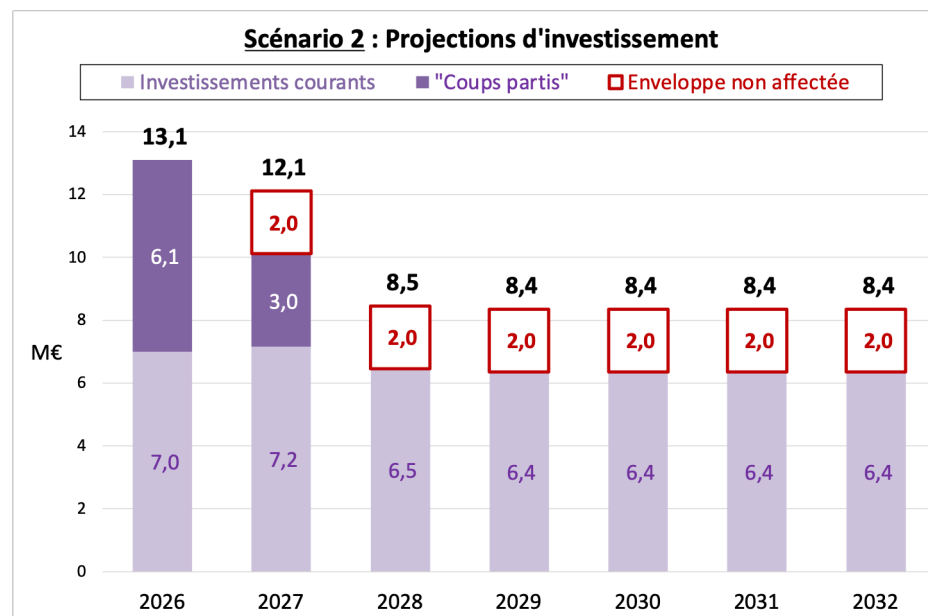
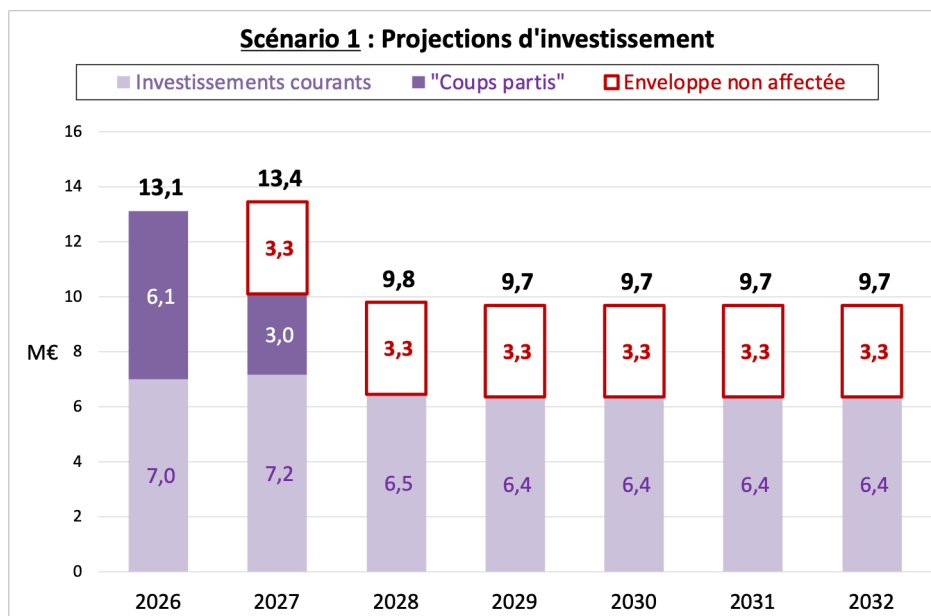
→ +5,3 M€ en 7 ans.

Projection des dépenses nettes de fonctionnement hors intérêts

Montants en M€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Δ/an
Personnel (dont CNRACL)	18,6	19,3	19,9	20,5	20,9	21,4	21,9	22,4	2,6%
Achats et charges externes	9,7	10,3	10,4	10,6	10,7	10,9	11,1	11,2	2,0%
Subventions et contributions	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4	2,4	2,4	0,7%
Autres charges	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0%
Total dépenses nettes	31,1	32,3	33,0	33,8	34,5	35,1	35,7	36,4	2,3%
<i>Variation globale</i>		3,6%	2,4%	2,4%	1,9%	1,8%	1,9%	1,9%	
<i>Inflation prévisionnelle</i>		1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%	1,8%

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE INVESTISSEMENTS

- ✓ Les projections comprennent **2 types de dépenses** :
 - **des investissements identifiés** correspondant à :
 - des opérations courantes de maintien en état du patrimoine ;
 - des opérations déjà lancées ou qu'il sera proposé d'inscrire au BP 2026 ;
 - **une enveloppe forfaitaire non affectée à ce stade**, qui prend le relais de la catégorie précédente à compter de 2027, totalisant sur 6 ans :
 - **Scénario 1 : 20 M€ nets de subventions (3,3 M€/an nets)**.
 - **Scénario 2 : 12 M€ nets de subventions (2 M€/an nets)**.



HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT – DETAIL SCÉNARIO 1

Investissements projetés de 2026 à 2032

Montants en k€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total 26-32
Urbanisme / foncier / aménagement	123	196	100	100	100	100	100	100	796
Informatique - vidéoprotection - réseau fibre	534	750	750	500	500	500	500	500	4 000
Acquisitions et divers	474	550	550	550	550	550	550	550	3 850
Fonds de concours CPS : médiathèque		673	1 022						1 695
AC d'investissement CPS : voirie & eaux pluviales	881	897	1 058	1 058	1 058	1 058	1 058	1 058	7 243
Fonds de concours CPS : voirie	551	1 399	1 500	1 250	1 150	1 150	1 150	1 150	8 749
Sous-total acquisitions & divers	2 562	4 466	4 980	3 458	3 358	3 358	3 358	3 358	26 334
Bâtiments	1 558	1 600	1 600	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	10 700
Espaces publics et VRD (hors voirie transférée)	1 242	1 600	1 600	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	10 700
Ecole Abbaye (Bât, Réseaux, cour végéta.)	326	326							326
Ecole Feuillarde - Plaine	228	634	423						1 057
Nouveau CTM route de Chateaufort	1 692	101							101
Services municipaux 9 square de la Mairie	1 057	1 335							1 335
Abords services municipaux et accessibilité	487	104							104
Ancienne mairie Hermitage	56	200	163						363
Aménag ex-caserne Vallée : PM et cab médecins	38	266	540						805
Cabinet médical Abbaye + Ascenceur	31	519							519
Marchés forains +Moulon	850	225							225
Ecole de Courcelle		50	100						150
Gymnase Goussons (ravalem., bardag., leds)		200							200
Salles de la Poste		332	332						663
Parc Château de Belleville		400							400
Aire de jeux Jaumeron		380							380
Autres reports de 2025		374	374						748
Autres	1 866		3 333	3 333	3 333	3 333	3 333	3 333	20 000
Sous-total travaux	9 432	8 645	8 465	6 333	6 333	6 333	6 333	6 333	48 776
TOTAL EQUIPEMENT	11 994	13 110	13 444	9 791	9 691	9 691	9 691	9 691	75 110

10,7 M€/an moyens

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT – DETAIL SCÉNARIO 2

Investissements projetés de 2026 à 2032

Montants en k€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total 26-32
Urbanisme / foncier / aménagement	123	196	100	100	100	100	100	100	796
Informatique - vidéoprotection - réseau fibre	534	750	750	500	500	500	500	500	4 000
Acquisitions et divers	474	550	550	550	550	550	550	550	3 850
Fonds de concours CPS : médiathèque		673	1 022						1 695
AC d'investissement CPS : voirie & eaux pluviales	881	897	1 058	1 058	1 058	1 058	1 058	1 058	7 243
Fonds de concours CPS : voirie	551	1 399	1 500	1 250	1 150	1 150	1 150	1 150	8 749
Sous-total acquisitions & divers	2 562	4 466	4 980	3 458	3 358	3 358	3 358	3 358	26 334
Bâtiments	1 558	1 600	1 600	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	10 700
Espaces publics et VRD (hors voirie transférée)	1 242	1 600	1 600	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	10 700
Ecole Abbaye (Bât, Réseaux, cour végéta.)	326	326							326
Ecole Feuillarde - Plaine	228	634	423						1 057
Nouveau CTM route de Chateaufort	1 692	101							101
Services municipaux 9 square de la Mairie	1 057	1 335							1 335
Abords services municipaux et accessibilité	487	104							104
Ancienne mairie Hermitage	56	200	163						363
Aménag ex-caserne Vallée : PM et cab médecins	38	266	540						805
Cabinet médical Abbaye + Ascenceur	31	519							519
Marchés forains + Moulon	850	225							225
Ecole de Courcelle		50	100						150
Gymnase Goussons (ravalem., bardag., leds)		200							200
Salles de la Poste		332	332						663
Parc Château de Belleville		400							400
Aire de jeux Jaumeron		380							380
Autres reports de 2025		374	374						748
Autres	1 866		2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000	12 000
Sous-total travaux	9 432	8 645	7 131	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	40 776
TOTAL EQUIPEMENT	11 994	13 110	12 111	8 458	8 358	8 358	8 358	8 358	67 110

9,6 M€/an moyens

HYPOTHESES DE PROSPECTIVE RECETTES DEFINITIVES ATTENDUES DANS LES 2 SCENARIOS

Scénario 1 : Recettes définitives d'investissement projetées

Montants en k€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total 26-32
Cessions	12 298	300	300						600
FCTVA sur investissements éligibles n-1 (16,404%)	1 108	1 500	1 581	1 708	1 211	1 211	1 211	1 211	9 634
CPS : fonds de soutien aux communes	60	385		200	200	200	200		1 185
Département - contrat Terre d'Avenir	404	445		750		750			1 945
Région : contrat de partenariat					500		500		1 000
Etat : DSIL & fonds vert	105	246	250		250				746
Autres subventions	241	80	100	100	100	100	100	100	680
Taxe d'aménagement & divers	53	160	125	125	125	125	125	125	910
Piscine de Moulon	312								
TOTAL RECETTES DEFINITIVES	14 581	3 116	2 356	2 883	2 386	2 386	2 136	1 436	16 700

2,4 M€/an moyens

Scénario 2 : Recettes définitives d'investissement projetées

Montants en k€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total 26-32
Cessions	12 298	300	300						600
FCTVA sur investissements éligibles n-1 (16,404%)	1 108	1 500	1 581	1 489	992	992	992	992	8 540
CPS : fonds de soutien aux communes	60	385		200	200	200	200		1 185
Département - contrat Terre d'Avenir	404	445		750		750			1 945
Région : contrat de partenariat					500		500		1 000
Etat : DSIL & fonds vert	105	246	250		250				746
Autres subventions	241	80	100	100	100	100	100	100	680
Taxe d'aménagement & divers	53	160	125	125	125	125	125	125	910
Piscine de Moulon	312								
TOTAL RECETTES DEFINITIVES	14 581	3 116	2 356	2 664	2 167	2 167	1 917	1 217	15 607

2,2 M€/an moyens

HYPOTHESES DE LA PROSPECTIVE DETTE

- ✓ **Annuités nettes sur la dette en place fin 2025** connues avec précision (aux fluctuations près des taux variables) :

Service de la dette en place fin 2025

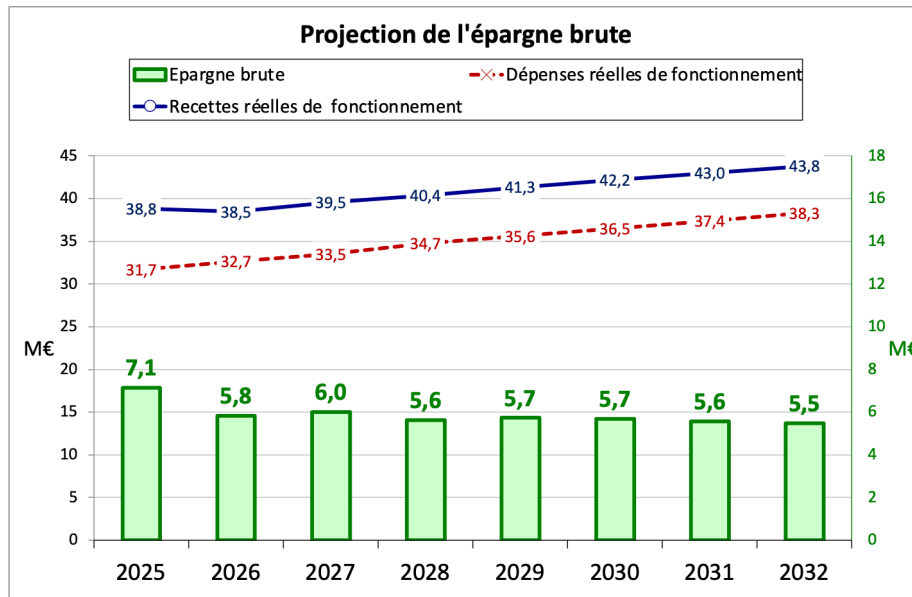
<i>Montants en M€</i>	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Capital brut	2,8	2,7	2,7	2,2	1,9	1,6	1,6	1,6
Intérêts bruts	0,6	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3
Annuité	3,3	3,1	3,1	2,5	2,3	1,9	1,9	1,9

- ✓ **Emprunts nouveaux :**
- Calibrés afin d'équilibrer les comptes prévisionnels en visant un fonds de roulement proche de 0.
 - Durée moyenne : 15 ans.
 - Taux d'intérêt moyen : **4%**.

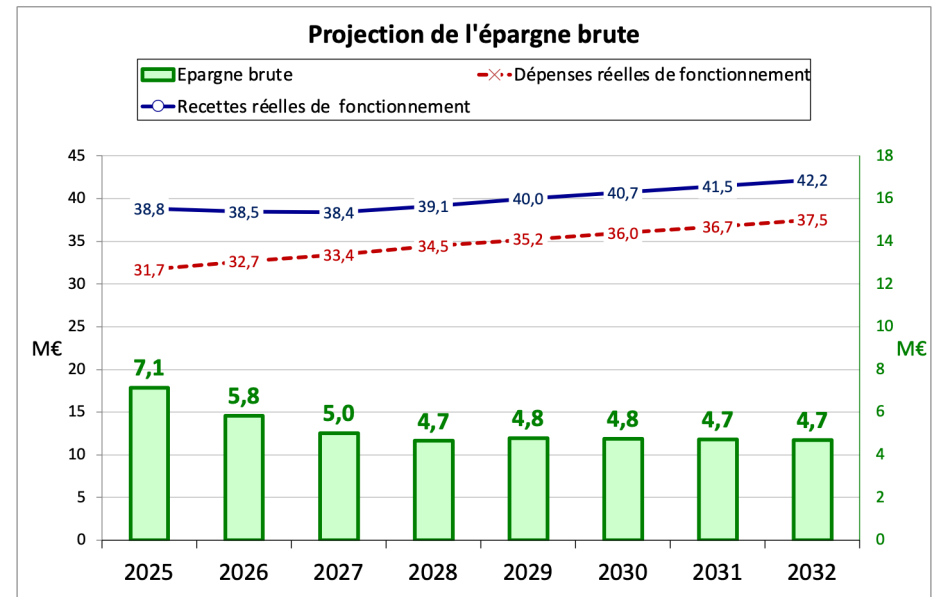
PARTIE 3
Résultats de la prospective financière 2026-2032

RESULTATS EPARGNE BRUTE

Scénario 1



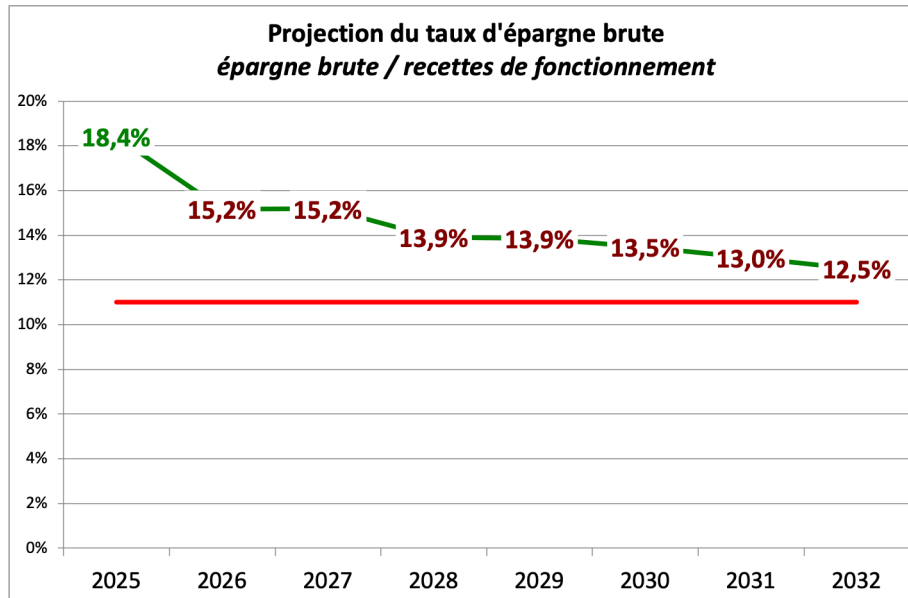
Scénario 2



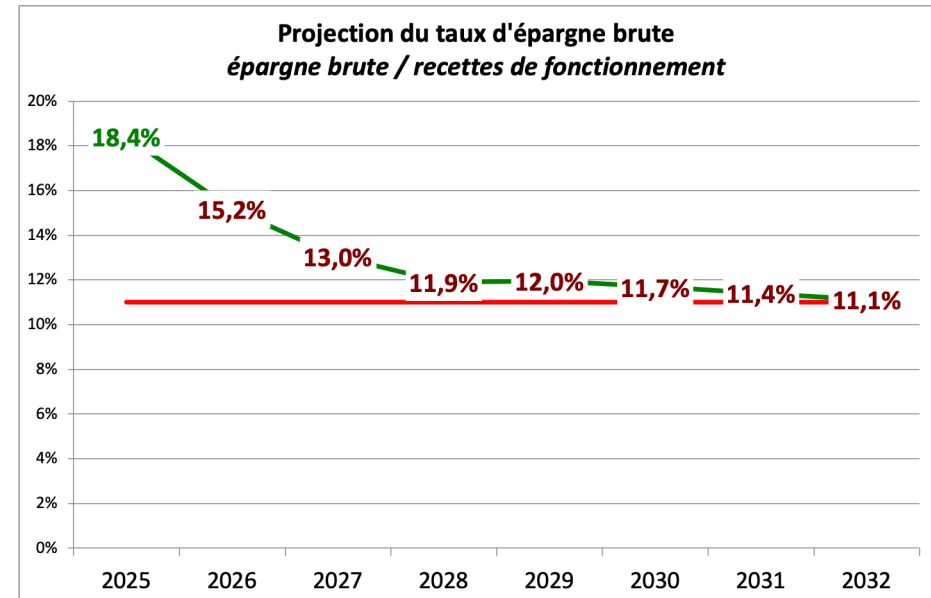
- ✓ **Scénario 1** : Epargne brute stabilisée entre 5,5 et 6 M€.
- ✓ **Scénario 2** : Epargne brute stabilisée entre 4,5 et 5 M€ malgré le ralentissement des dépenses.
- ✓ **NB** : Le repli de 2026 ne doit pas inquiéter. Il repose sur des prévisions budgétaires de dépenses, lesquelles, in fine, sont toujours un peu sous-réalisées (1% de battement = - 0,3 M€) et, en tout état de cause, ne peuvent être dépassées.

RESULTATS TAUX D'EPARGNE BRUTE

Scénario 1



Scénario 2

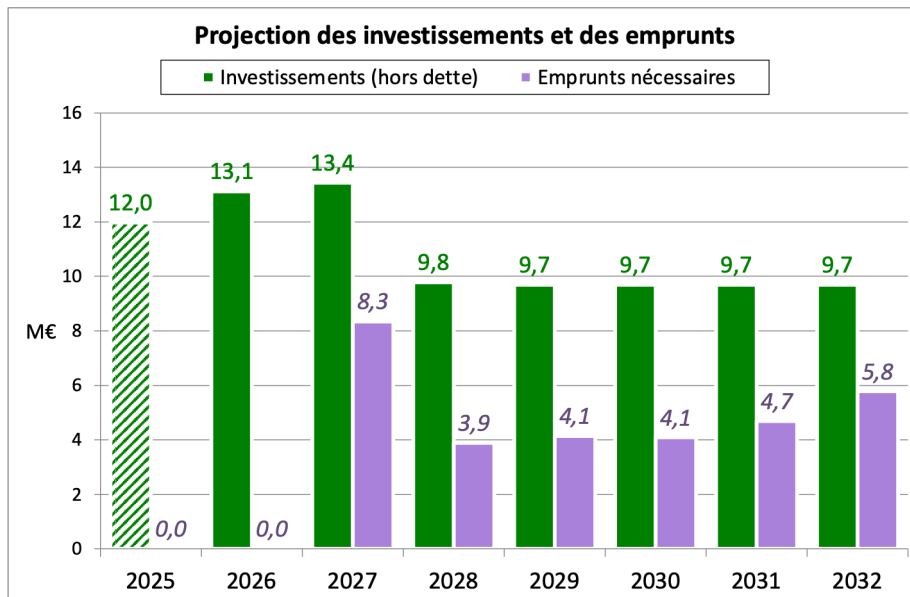


- ✓ Dans les 2 scénarios, le taux d'épargne brute reste dans l'épure (prudente) des 11%, le scénario 1 recelant un peu de marge.

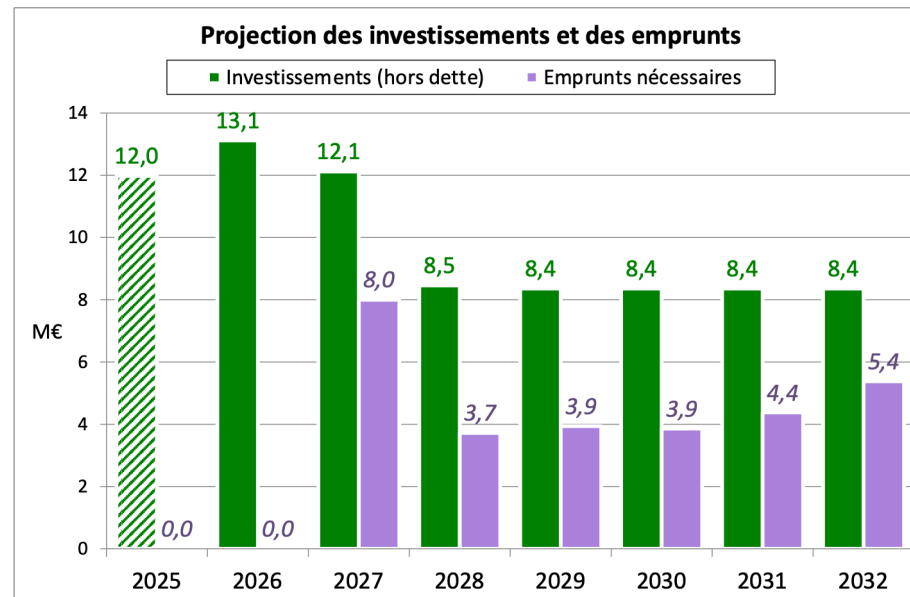
RESULTATS

INVESTISSEMENT ET EMPRUNT

Scénario 1



Scénario 2

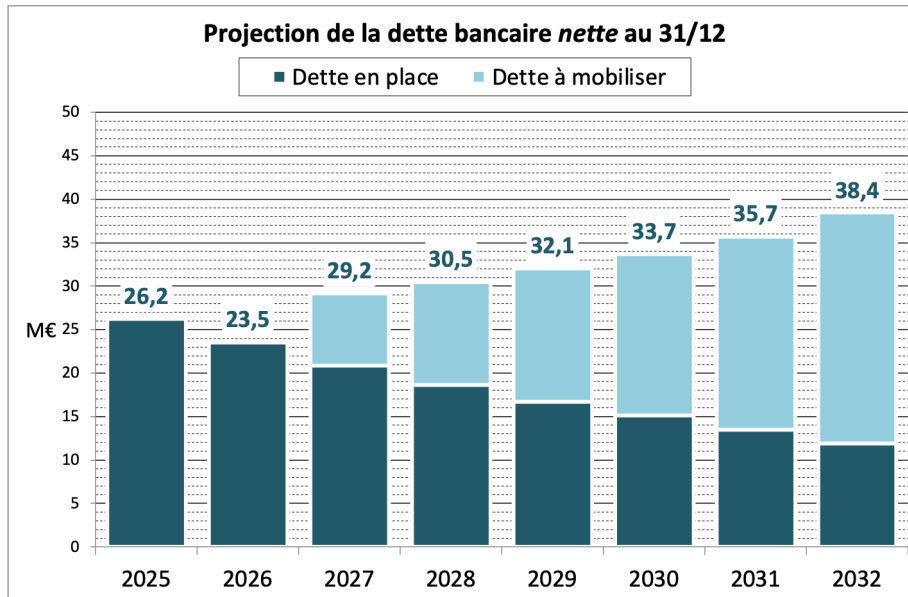


- ✓ Pas d'emprunt prévisible en 2026 compte tenu de l'excédent disponible fin 2025 (rappel : 6,3 M€ issus des cessions de l'exercice).
- ✓ Au-delà de 2026, dans les 2 scénarios, la Ville emprunte ≈ 30 M€ en 6 ans pour financer la moitié de ses investissements.

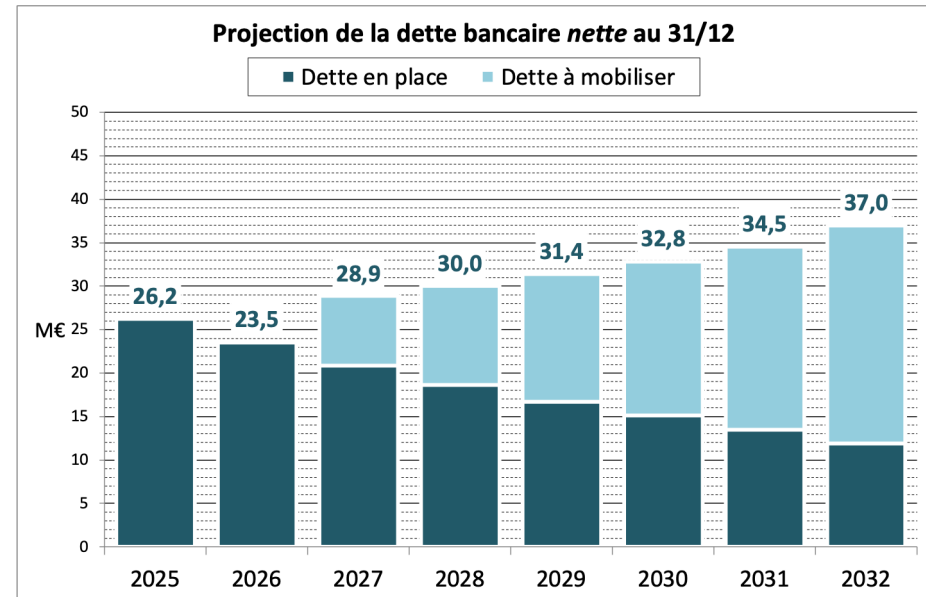
RESULTATS

DETTE

Scénario 1



Scénario 2

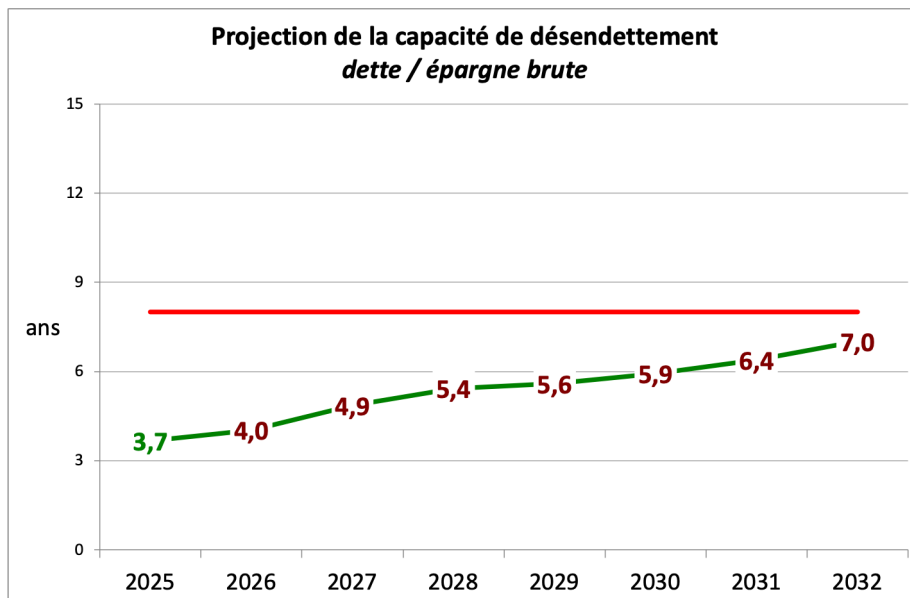


- ✓ La dette croît dans les 2 scénarios jusqu'à 37/38 M€.
- ✓ La tendance n'est en rien alarmante dès lors que la dette actuelle est très inférieure aux capacités de couverture de la Ville et que l'épargne brute restera maîtrisée.

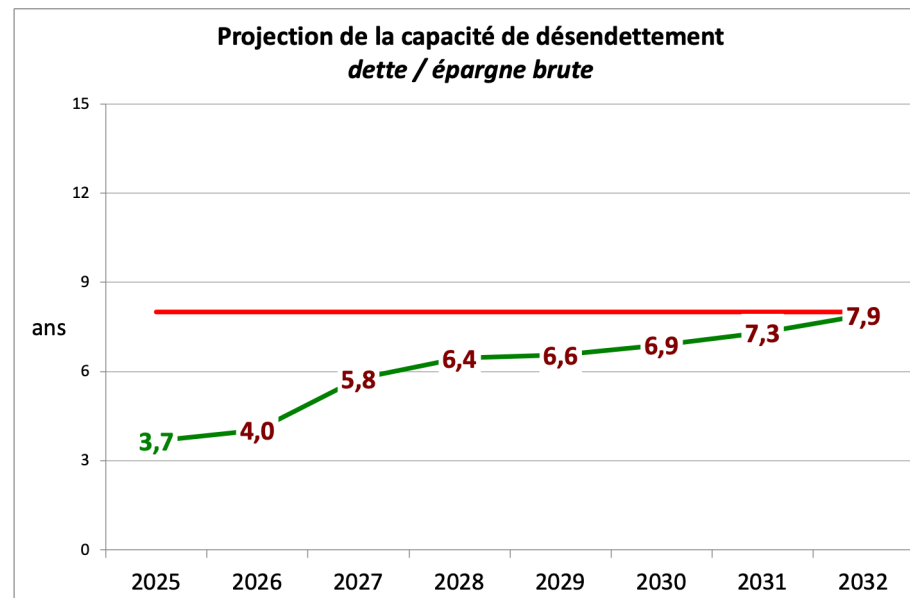
RESULTATS

CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Scénario 1



Scénario 2



✓ Le ratio de désendettement, des confortables 3,7 ans actuels, monte dans les 2 scénarios entre 7 et 8 ans, restant sous le (prudent) seuil des 8 ans.

ENSEIGNEMENTS DES 2 SCÉNARIOS

- ✓ Les deux scénarios 1 et 2 sont viables et préservent des capacités d'absorption d'aléas (au-delà de ceux simulés) et/ou des marges en vue de la période ultérieure. Bien entendu, le scénario 2 d'intensification de la pression financière suppose une maîtrise accrue des dépenses, d'investissement et de fonctionnement.
- ✓ Il faut prendre la mesure de l'impact du fonctionnement sur la capacité à investir :
 - Une économie récurrente de 100 k€/an réalisée en fonctionnement libère, toutes choses égales par ailleurs, la capacité à supporter une annuité d'emprunt de 100 k€, soit à emprunter 1,1 M€ sur 15 ans au taux de 4%.
 - En résumé, 100 récurrents en fonctionnement équivalent à 1 300 à 1 500 en investissement (compte tenu du FCTVA et d'un taux moyen de subvention).
- ✓ Dans le cadre du scénario 1 ci-dessus, le lien entre la tenue des dépenses de fonctionnement et la capacité l'enveloppe complémentaire soutenable est le suivant :

Lecture : En partant d'une situation d'équilibre, 0,5 point/an de croissance en plus / en moins des dépenses courantes ampute / dope la capacité à investir de 2 M€/an.

Sensibilité de la capacité additionnelle d'investissement à la maîtrise du fonctionnement après 2026
 Sous la double-contraainte : taux d'épargne brute > 11% ET ratio de désendettement < 8 ans

Evolution des dépenses de fonctionnement hors CNRACL, prélèvements et intérêts / inflation	-0,5%	0,0%	0,5%	1,0%	1,5%
Enveloppe additionnelle d'investissement net. supportable de 2027 à 2032	8,0 MC/an	6,1 MC/an	4,2 MC/an	2,3 MC/an	0,3 MC/an



Scénario de base

OBJECTIFS FINANCIERS CONSOLIDES (OBLIGATION POSEE PAR LA LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027)

LPFP 2023-2027 : « À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Ces éléments sont présentés, d'une part, pour les budgets principaux et, d'autre part, pour chacun des budgets annexes. »

→ Tableau tiré de l'analyse prospective (Scénario 1) :

Objectifs financiers de la Ville de Gif-sur-Yvette

Montants en M€	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement*	32,4	33,2	34,5	35,3	36,2	37,1	38,1
Variation		2,7%	3,6%	2,5%	2,5%	2,5%	2,6%

* Définition : Solde des flux réels débiteurs et créditeurs des comptes de la classe 6

NB : Le taux de croissance des DRF supérieur à l'objectif national édicté par la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 - inflation – 0,5% - doit être mis en relation avec le développement de la Ville (population nouvelle, équipements nouveaux) et la hausse en cours des cotisation CNRACL.

SYNTHESE DE L'ANALYSE PROSPECTIVE 2026-2032

- ✓ Le mandat qui s'ouvre est lourd d'incertitudes. Le redressement des finances publiques nationales va imposer des efforts substantiels, ne serait-ce que pour comprimer le ratio déficit public / PIB des 5%-5,5% actuels à moins de 3% d'ici 2029 comme la France s'y est engagée.
- ✓ Les collectivités, qui cumulent 20% des dépenses publiques, y seront nécessairement associées, dans des proportions a priori supérieures à ce qu'a acté pour cette année la loi de finances. Mais le dosage de l'effort, ses canaux, le calendrier, l'accentuation de la péréquation qui pourrait accompagner le mouvement, ... restent inconnus à ce jour.
- ✓ Aussi 2 scénarios d'évolution des recettes ont-ils été projetés :
 - Scénario 1 → L'Etat maintient les collectivités sous pression en prélevant un peu plus chaque année leurs recettes, mais sans intensifier le rythme.
 - Les recettes de fonctionnement, dynamisées par la taxe foncière (+2,9%/an moyens), mais affectées par une moins-value de dotations à droit constant qui atteindra -1 M€ en 7 ans, évolueraient au voisinage de l'inflation (+1,7%/an en moyenne).
 - Scénario 2 → Plusieurs aléas surviennent, principalement en lien avec des restrictions nationales.
 - Dans le scénario retenu, à ce jour théorique, la tendance d'évolution des recettes de fonctionnement tomberait à +1,2% (inflation - 0,6%).
- ✓ Dans cet environnement, la maîtrise du fonctionnement va rester un impératif. De là les hypothèses retenues :
 - 2026 : perspective de BP → +3,7% / réalisé 2025 en lien avec quelques ajustements et les relèvements de cotisation CNRACL.
 - 2027-2032 : +2,3%/an (inflation + 0,5%) dans le scénario 1, +1,8%/an dans le scénario 2 (inflation) avec en sus les 2 dernières tranches de relèvement CNRACL de 2027-2028.

SYNTHESE DE L'ANALYSE PROSPECTIVE 2026-2032

- ✓ En investissement, sont considérées comme hypothèses :
 - 6,5 à 7 M€/an de dépenses courantes,
 - 9,1 M€ de projets identifiés, déjà lancés ou qu'il est projeté d'inscrire au BP 2026,
 - *une enveloppe forfaitaire à affecter de 2027 à 2032 de 20 M€ nets (3,3 M€/an) dans le scénario 1, ramenée à 12 M€ nets (2 M€/an) dans le scénario 2.*
- ✓ **Au regard des aléas pendants, des ratios limites relativement conservateurs sont retenus :**
 - un taux d'épargne brute plancher de 11%,
 - une capacité de désendettement plafond de 8 ans.
- ✓ La trajectoire des 2 scénarios reste dans l'épure ainsi définie. Ce faisant, elle provisionne d'éventuels aléas (au-delà de ceux simulés) et/ou préserve des marges pour la suite.
- ✓ **Il faut garder à l'esprit l'effet de levier du fonctionnement sur l'investissement : en partant du scénario 1, tout ralentissement de 0,5 point du rythme de croissance des dépenses de fonctionnement rehausserait de 2 M€/an nets la capacité à investir.**
 - ... et vice-versa ; ainsi, si les dépenses de fonctionnement devaient évoluer de l'inflation + 1,5% (au lieu de l'inflation + 0,5%) au-delà de 2026, la faisabilité financière de l'intégralité de l'enveloppe complémentaire de 3,3 M€/an serait compromise.